

ANNEXE 5 - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET DE SES ACTIVITES

Cette annexe permet de justifier les articles 5, 7, 9, 11 de l'arrêté 2260 (E)

SOMMAIRE

1 - PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT ET DU PROJET	4
1.1 - HISTORIQUE	4
1.2 - ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT ACTUELLEMENT	6
1.3 - SITUATION DE L'ETABLISSEMENT	6
1.4 - PROJET DE TRANSFORMATION DE LA PAILLE	7
1.5 - TRAVAUX REALISES SUR LE SITE DEPUIS L'ACQUISITION.....	10
1.6 - COMPOSITION DU SITE AVEC LE PROJET	11
1.7 - CONTEXTE REGLEMENTAIRE	11
2 - VOLUME DES ACTIVITES ICPE EXISTANTES ET PROJETEES	13
2.1 - ACTIVITES ACTUELLEMENT SUR LE SITE	13
2.2 - ACTIVITES AVEC LE NOUVEAU PROJET.....	13
2.3 - CONCLUSION SUR LES MODIFICATIONS DU CLASSEMENT ICPE	14
3 - PROCEDES DE FABRICATION DE L'ISOLANT A BASE DE PAILLE.....	17
3.1 - TRANSFERT ENTRE LE BATIMENT 1 ET BATIMENT 2	18
3.2 - DEFICELAGE (SR 1400)	18
3.3 - SEPARATEUR (SBO 800/450).....	18
3.4 - DEMELAGE (SBB 1800) ET EPIERRAGE	18
3.5 - BROYAGE (LSM 1300/1000).....	19
3.6 - MELANGE	20
3.7 - ENSACHAGE ISOLANT PAILLE (HDB 800 R) ET PALETISATION (PCF 450)	20
3.8 - PRESSAGE / REFROIDISSEMENT GRANULES DE PAILLE	20
3.9 - STOCKAGE OU ENSACHAGE DES GRANULES DE PAILLE	21
3.10 - AUTRES INSTALLATIONS.....	21
3.11 - BILAN DES MACHINES POUR LE FONCTIONNEMENT DU PROCEDE	23
4 - DESCRIPTIONS DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET FUTURES.....	25
4.1 - IMPLANTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES.....	25
4.2 - CARACTERISTIQUES DES BATIMENTS ET AMENAGEMENT	28
4.2.1 - BATIMENT 1 - STOCKAGE DE PAILLE	28

4.2.2 - BATIMENT 2 - USINE DE PRODUCTION ET STOCKAGE PRODUITS FINIS ..	32
4.2.3 - BATIMENT 3 - STOCKAGE DIVERS + BUREAUX + LOCAUX SOCIAUX	38
4.2.4- BATIMENT 4	39
4.3 - AUTRES INSTALLATIONS SUR LE SITE	41
4.3.1 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	41
4.3.2 - PONT A BASCULE ET POTEAU INCENDIE	41
4.4 - BASSIN DE RETENTION DES EAUX EN CAS D'INCENDIE	42
4.5 - RECAPITULATIF DES PRODUITS DANGEREUX SUR LE SITE ET PLAN DE STOCKAGE	43
4.6 - TRAVAUX PREVUS SUR LE SITE DANS LE CADRE DU PROJET	43
5 - BILAN DES CONSEQUENCES DU PROJET	45
5.1 - MODIFICATION DU CLASSEMENT ICPE	45
5.2 - CONSOMMATION D'EAU, DE GAZ ET D'ELECTRICITE	45
5.3 - REJETS ACQUEUX.....	45

PLANS

PLAN 1 : PLAN DU SITE EN PROJET LORS DE LA DECLARATION ICPE DE 2021	5
PLAN 2 : SITUATION DE L'ETABLISSEMENT SUR LA COMMUNE DE LE BONNEUIL MATOURS (source GOOGLE MAP).....	6
PLAN 3 : SITUATION DE L'ETABLISSEMENT ET ACCES - (source GOOGLE MAP).....	7
PLAN 4 : PLAN DE PRINCIPE DU PROJET	8
PLAN 5 : AMENAGEMENT DES BATIMENTS 1 et 2 POUR LE PROCEDE DE FABRICATION & TOITURES PREVUES D'ÊTRE EQUIPEES EN PHOTOVOLTAÏQUES.....	9
PLAN 6 : PLAN DU PROCESS RELIANT LES BATIMENTS 1 ET 2 ET INSTALLATIONS IMPLANTEES DANS LE BATIMENT 2.....	24
PLAN 7 : PLAN DE SITUATION DES ICPE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE PROPRIETE	27
PLAN 8 : ORGANISATION DU BATIMENT 1 ET POSITIONNEMENT DES 2 ILOTS DE PAILLE.....	31
PLAN 9 : PLAN DU BUREAU ET DU LABORATOIRE PREVUS	35
PLAN 10 : BATIMENT 2 : IMPLANTATION DU PROCESS DE TRANSFORMATION DE LA PAILLE EN ISOLANT, DU STOCKAGE DE PRODUITS FINIS, DU BUREAU D'EXPLOITATION ET DU LABORATOIRE	36
PLAN 11 : DESIGNATION DES EQUIPEMENTS SUR LE PLAN DU PROCESS.....	37
PLAN 12 : STOCKAGE DES PRODUITS DANGEREUX	44

TABLEAUX

TABLEAU 1 : DETAILS SURFACES BATIES ET NON BATIES	11
TABLEAU 2 : EVOLUTION DU CLASSEMENT ICPE DE L'ETABLISSEMENT AVEC LE PROJET.....	16
TABLEAU 3 : CARACTERISTIQUES DU COMPRESSEUR A VIS (KAERSER SK22T)	21
TABLEAU 4 : PUISSANCE ELECTRIQUES DES NOUVELLES MACHINES POUR LA PRODUCTION D'ISOLANT	23
TABLEAU 5 : BILAN DE CONFORMITE DE L'IMPLANTATION DES ICPE	26
TABLEAU 6 : BILAN DES PRODUITS DANGEREUX SUR LE SITE.....	43
TABLEAU 7 : NOUVEAUX POINTS DE REJETS ATMOSPHERIQUES AVEC LE PROJET	46

PHOTOS

PHOTO 1 : ACCES DU SITE.....	7
PHOTO 2 : MODELE DU BROYEUR QUI SERA INSTALLE ET DES GRILLES DE CALIBRAGE	19
PHOTO 3 : MODELE DU PALETISSEUR DE BALLE D'ISOLANT QUI SERA IMPLANTE...	20
PHOTO 4 : VUES DE L'INTERIEUR DU BATIMENT 1	28
PHOTO 5 : MODALITES DE STOCKAGE DE LA PAILLE EN BOTTE SUR LE SITE	29
PHOTO 6 : FILETS ANTIPOUSSIERES SUR TOUTES LES FACADES INTERIEURES + TRAVEE DU COTE DE LA LIMITE DE PROPRIETE VIDE DE TOUT STOCKAGE.	29
PHOTO 7 : EXEMPLE DE PALETTE FILMEE DE SAC D'ISOLANT.....	32
PHOTO 8 : TUNNEL RELIANT LES BATIMENTS 1 ET 2 IMPLANTE A 15 m DES LIMITES DE PROPRIETE	33
PHOTO 9 : ZONE DESTINEE A RECEVOIR LES INSTALLATIONS DE TRANSFORMATION DE LA PAILLE AVEC VUE SUR L'ACCES AU TUNNEL ET L'ACCES POMPIER PREVUS DANS LA TRAVEE NORD.....	33
PHOTO 10 : ZONE D'IMPLANTATION DU BUREAU D'EXPLOITATION ET DU LABORATOIRE	34
PHOTO 11 : DISPOSITIF DE DESENFUMAGE INSTALLE DANS LE BATIMENT 2 ET ECRANS DE CANTONNEMENT EN COURS D'INSTALLATION	34
PHOTO 12 : EQUIPEMENT POUR REALISER LES ESSAIS D'INFLAMABILITE	37
PHOTO 13 : BATIMENT 3 - HANGAR DE STOCKAGE.....	38
PHOTO 14 : BATIMENT 3 - HANGAR DE STOCKAGE DIVERS ET GARAGE, BUREAUX ET LOCAUX SOCIAUX.....	38
PHOTO 15 : DOUBLE SYSTEME DE POMPES POUR ALIMENTER LE RESEAU D'INCENDIE	39
PHOTO 16 : BATIMENT 4 - LOCAL TECHNIQUE D'ALIMENTATION EN EAU EN CAS D'INCENDIE ET RESERVE D'EAU DE 240 m ³ ALIMENTANT LE POTEAU INCENDIE DU SITE, LES RIA ET LES RIDEAUX D'EAU	40
PHOTO 17 : INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES EXISTANTES	41
PHOTO 18 ; POTEAU D'INCENDIE ET PONT A BASCULE.....	42
PHOTO 19 : BASSIN DE CONFINEMENT DES EAUX D'INCENDIE COMMUN DU SITE, ACCES ET VANNE D'OBTURATION DU BASSIN EN CAS D'INCENDIE	42

1 - PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT ET DU PROJET

1.1 - HISTORIQUE

Historiquement et avant la reprise d'une partie des bâtiments par la **COOP LA TRICHERIE**, le site était exploité par l'entreprise PLF (Panneaux Lambis France) spécialisée dans la production de lambris, parquet, et bardage bois et le traitement de bois.

Le site a été repris en 2015 par la SCA TIMBER FRANCE qui a subi un incendie en 2018.

A la suite de cet incendie, la société la SCA TIMBER FRANCE a changé de nom pour devenir SCA WOOD France en octobre 2018.

Suite à ce changement de dénomination sociale, la SCA WOOD France a demandé en 2018 à cesser les activités sur le site de BONNEUIL-MATOURS.

Les activités de la société SCA WOOD FRANCE étaient soumises à autorisation pour le travail du bois, le traitement de bois et le stockage de bois.

Dans le cadre de cette cessation d'activité, des opérations de dépollution ont été réalisées sur le site à la demande de la DREAL selon l'arrêté préfectoral n°2020-DCPPAT/BE-329 en date du 24 décembre 2020.

Lors de la revente du site de la société SCA WOOD FRANCE située sur la commune de BONNEUIL-MATOURS, la **COOP LA TRICHERIE** a fait l'acquisition du lot 2 et du lot 3.

Le lot 1 a été acheté par la société SOETHIC spécialisée dans la collecte et le traitement de déchets non dangereux.

Le lot 2 comprenait les parcelles 15 et 19 de la section AB et le lot 3 la parcelle 20.

Afin de stocker la paille de ses adhérents, la **COOP LA TRICHERIE** a déclaré le 31/07/2020 un stockage de paille pour une quantité de 20000 m³ dans le bâtiment 1 et le bâtiment 2.

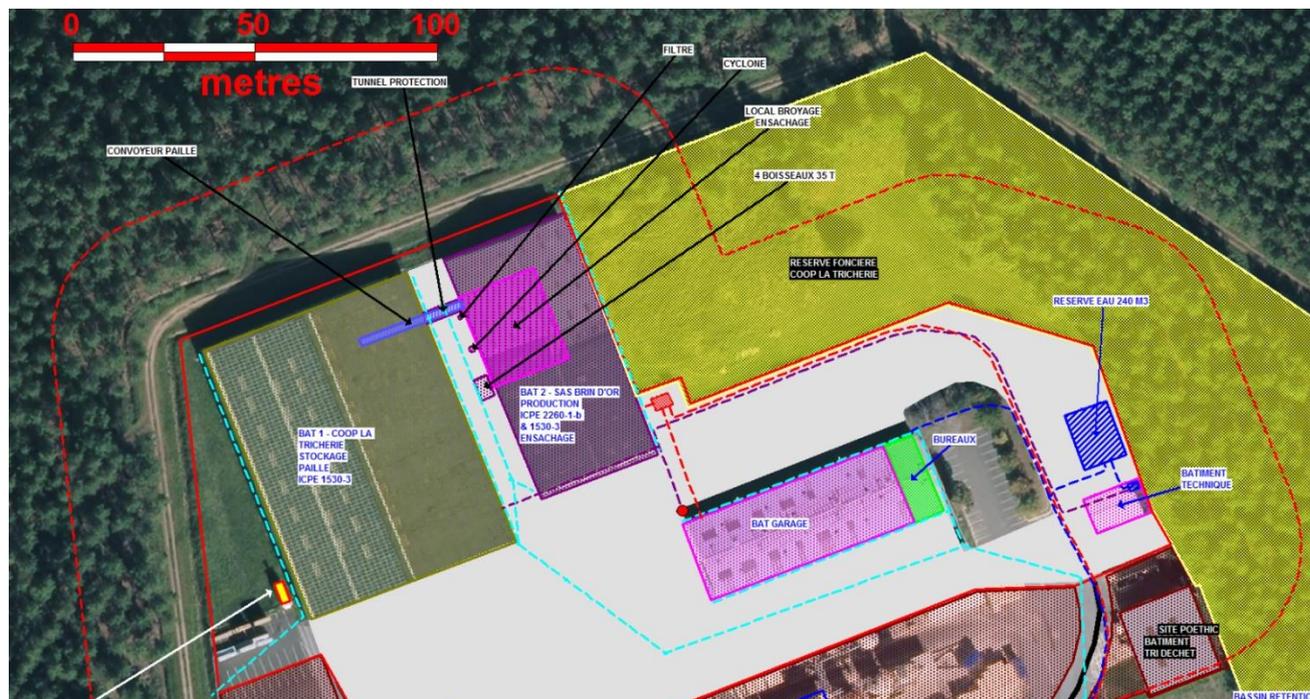
La **COOP LA TRICHERIE** a mûri en 2021 le projet de réaliser un site de fabrication d'isolant pour le Bâtiment à partir de paille sur la commune de BONNEUIL-MATOURS - section AB - parcelle 19.

Pour réaliser cette activité sur le site en projet qui stockait déjà de la paille, il était prévu d'implanter dans le bâtiment 2 des installations de démêlage, criblage, broyage, tamisage et ensachage de paille.

Ces 2 activités étant classées dans la nomenclature des ICPE, une déclaration de modification d'ICPE a été faite le 18/08/2021 avec une demande d'aménagement de texte pour déroger à la distance d'implantation des bâtiments :

- ↳ Une pour le bâtiment 1 de stockage de paille en 1530-2 implanté à 5 m au lieu de 15 m des limites de propriété.
- ↳ Une pour le bâtiment 2 de broyage, criblage et ensachage de paille en 2260-1-b implanté à 5 m au lieu de 10 m des limites de propriété.

Cette demande d'aménagement de texte a été instruite par la DREAL est a fait l'objet d'un projet d'arrêté préfectoral (CF **ANNEXE 9**) après consultation du SDIS 86.



PLAN 1 : PLAN DU SITE EN PROJET LORS DE LA DECLARATION ICPE DE 2021

Initialement, le process de démêlage, broyage, criblage, mélange et ensachage devait avoir une puissance maximale électrique consommée simultanément d'environ 490 kW.

Le premier fournisseur du process à malheureusement abandonné le projet.

La **COOP LA TRICHERIE**, actionnaire majoritaire de la **SAS BRIN D'OR** qui exploitera à terme le process, a donc recherché un nouveau fournisseur pour les équipements.

Dans cette nouvelle recherche, il a été proposé de récupérer les fines (poussières de paille) pour fabriquer des granulés (environ 2000 tonnes par an) et réduire d'autant le volume des sous-produits issues du broyage, nettoyage et transport pneumatique de la paille.

Ainsi, en plus du process de transformation de la paille en isolant qui dépassera avec le nouveau fournisseur la puissance de 500 kW consommée simultanément, la **COOP LA TRICHERIE** envisage d'installer une chaîne de granulation et d'ensachage pour granulés de paille.

Cette modification du process a pour conséquence une augmentation de la puissance prévue initialement des machines installées pouvant fonctionner simultanément de 490 à environ 1000 kW.

De ce fait, l'installation sera soumise au régime de l'enregistrement.

Le site choisi par la **COOP LA TRICHERIE** a une surface d'environ 44990 m². La surface imperméabilisée du site est d'environ 2,3 ha. **L'établissement est donc également classé au titre de la loi sur l'eau au régime de la déclaration à la rubrique 2.1.5.0.** La surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.

1.2 - ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT ACTUELLEMENT

Actuellement le site stocke des bottes de paille dans le bâtiment 1 sous forme d'ilot depuis juillet 2021. Le volume en stock actuellement est d'environ 12000 m³ (2000 tonnes).

Les bottes sont livrées sur remorques, pesées puis déchargées à l'aide d'un chariot télescopique équipé d'une fourche. Les ballots de paille sont ensuite rangés en ilot de moins de 8 m de haut (maximum 7,2 m) et de moins de 10000 m³.

Le nombre maximum de personnel sur le site est de 2 à temps partiel.

Les seules activités actuellement sur le site sont :

- ↪ Pesage des camions ou véhicules de transport de paille.
- ↪ Vérification de la qualité de la paille (taux d'humidité acceptable de 15 % maximum).
- ↪ Déchargement des remorques du transporteur ou agriculteur.
- ↪ Stockage sous forme d'ilot et surveillance régulière de l'état de conservation.
- ↪ Chargement des remorques du transporteur pour l'expédition.
- ↪ Pesage.
- ↪ Expédition paille.

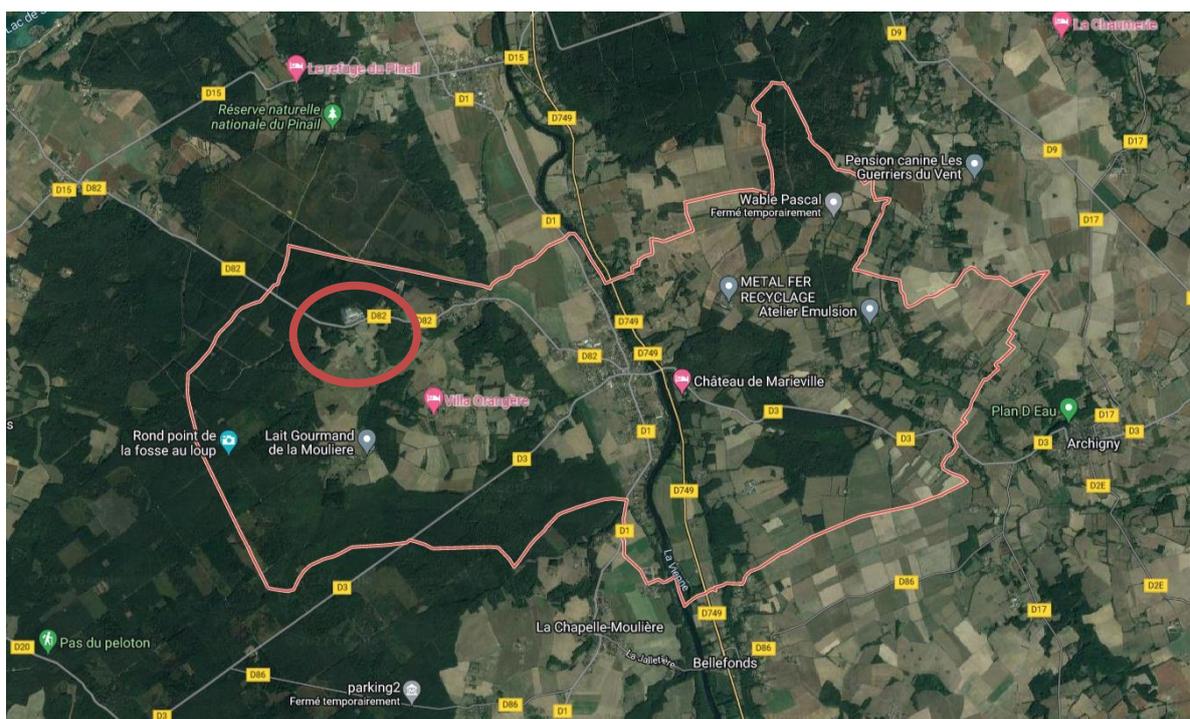
Il n'y a actuellement aucune autre activité sur le site.

A noter que la paille actuellement stockée dans le bâtiment 1 est destinée au démarrage du projet de fabrication d'isolant.

1.3 - SITUATION DE L'ETABLISSEMENT

Le site la **COOP LA TRICHERIE** est situé sur la commune de BONNEUIL-MATOURS à environ 23 km au nord-est de POITIERS, préfecture de la VIENNE (cf. **ANNEXE 2**). L'établissement est situé en lisière de la forêt domaniale du PINAIL à l'est de la commune de BONNEUIL-MATOURS.

Le site dispose d'un accès à partir du domaine public, route départementale RD82, comme identifié par la flèche sur le plan ci-après.



PLAN 2 : SITUATION DE L'ETABLISSEMENT SUR LA COMMUNE DE LA BONNEUIL MATOURS (source GOOGLE MAP)



PHOTO 1 : ACCES DU SITE



PLAN 3 : SITUATION DE L'ETABLISSEMENT ET ACCES - (source GOOGLE MAP)

1.4 - PROJET DE TRANSFORMATION DE LA PAILLE

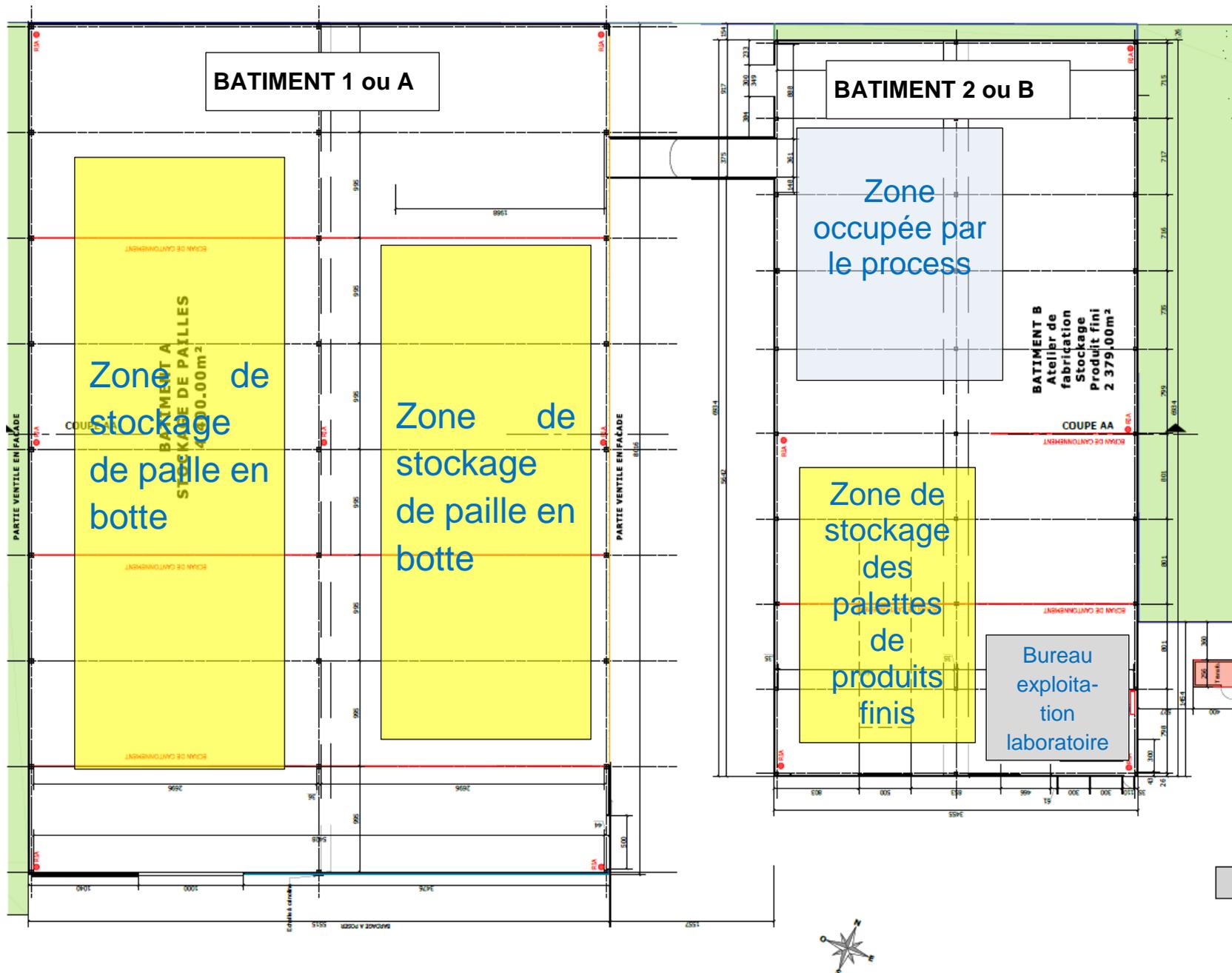
Dans le cadre du projet, les bâtiments 1 et 2 ont été reliés grâce à un tunnel fermé d'environ 16 m de long, 3,6 m de large et 4 m de haut, dans lequel on retrouvera le convoyeur de botte de paille.

La paille sera toujours stockée dans le bâtiment 1.

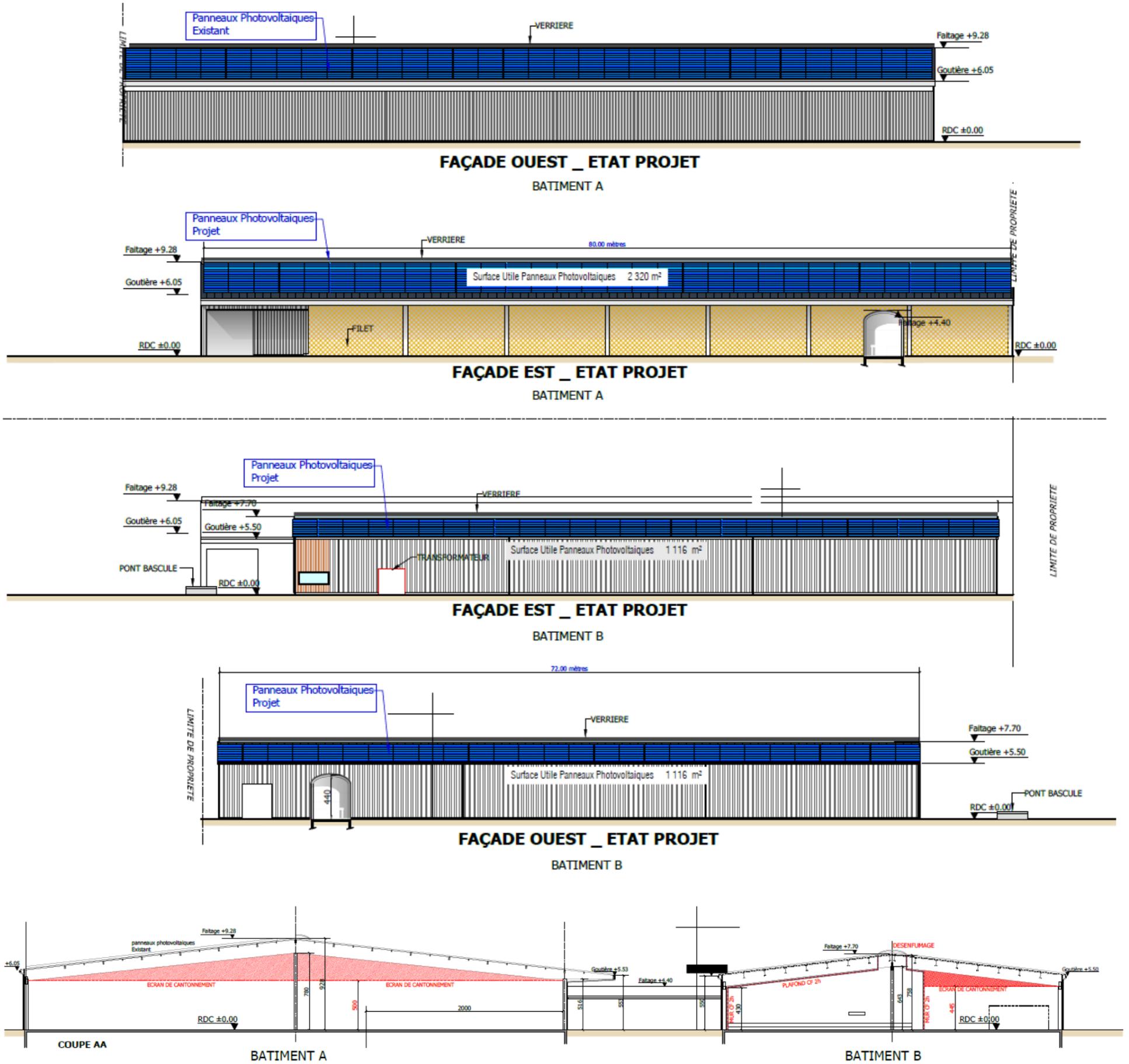
Dans le bâtiment 2, il sera implanté l'ensemble des machines permettant la transformation de la paille en isolant.

Au sud dans le bâtiment 2, il sera également implanté le bureau d'exploitation et un laboratoire d'analyse et de certification de la qualité de la paille et de l'isolant.

Il est également prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments.



PLAN 4 : PLAN DE PRINCIPE DU PROJET



PLAN 5 : AMENAGEMENT DES BATIMENTS 1 et 2 POUR LE PROCÉDE DE FABRICATION & TOITURES PREVUES D'ÊTRE EQUIPEES EN PHOTOVOLTAIQUES

Pour transformer la paille, les machines qui seront implantées dans le bâtiment 2 permettront de réaliser les opérations suivantes :

- ↪ Déficeler les bottes.
- ↪ Démêler les ballots, tamiser et épierrer la paille.
- ↪ Broyer / hacher la paille.
- ↪ Tamiser / calibrer la paille.
- ↪ Mélanger la paille pour uniformiser l'aspect de l'isolant dans des caissons de 50 m³.

A ce stade, soit la paille transformée en isolant restera stockée en vrac dans des caissons de capacité 50 m³, ce qui permettra de charger des camions en vrac directement, soit le produit isolant sera transféré vers l'ensacheuse.

L'ensacheuse permettra de :

- ↪ Presser l'isolant à base de paille.
- ↪ Filmer l'isolant en sac de 94 litres (420 x 800 x 280 mm) / 18 kg.
- ↪ Palettiser les sacs d'isolant sur des palettes type Europe de 1200 x 800 mm

La paille sera manutentionnée dans le process par aspiration (transport pneumatique).

En parallèle, toutes les poussières de paille aspirées à toutes les étapes par le groupe d'aspiration et filtration à manche seront transférées dans une presse avec les morceaux de paille hors normes (< 10 mm) pour produire des granulés de paille.

Tout le procédé de fabrication et le descriptif des équipements est réalisé au [chapitre 3](#).

Le projet devrait permettre de créer entre 5 et 6 emplois à temps complet sur le site.

1.5 - TRAVAUX REALISES SUR LE SITE DEPUIS L'ACQUISITION

Dans le cadre du projet et depuis l'acquisition du site par la [COOP LA TRICHERIE](#), de nombreux travaux ont été réalisés :

- ↪ Réfection du bardage des bâtiments 1 à 4 et pose de portes coulissantes et de menuiseries (fenêtres et porte piéton) sur le bâtiment 2 à l'emplacement prévu du bureau d'exploitation.
- ↪ Construction du tunnel entre les bâtiments 1 et 2.
- ↪ Installation d'un transformateur au sud-est du bâtiment 2.
- ↪ Installation d'un pont à bascule au nord du bâtiment 3.
- ↪ Installation d'une réserve d'eau de 240 m³ et de 2 surpresseur dans le bâtiment 4 pour alimenter les réseaux d'incendie du site (poteau incendie, RIA et rideaux d'eau).
- ↪ Remplacement du poteau d'incendie au nord du bâtiment 3, et pose du réseau d'alimentation pour les RIA et les rideaux d'eau du côté des limites de propriété pour les bâtiments 1 et 2.
- ↪ Mise en place d'exutoires de fumée dans le bâtiment 2.
- ↪ Réalisation du cantonnement des bâtiments 1 et 2.
- ↪ Pose de filet à l'intérieur du bâtiment 1 pour éviter le dépôt de poussières et de paille sur les poutres et les bardages et sur les chemins de câble.
- ↪ Réfection de tous les VRD.
- ↪ Pose d'un ANC pour les eaux usées.
- ↪ Clôture complète du site et pose d'un portail d'accès.

1.6 - COMPOSITION DU SITE AVEC LE PROJET

Le tableau ci-après donne la répartition entre les surfaces bâties et les surfaces non bâties du site.

DESIGNATION	SURFACES APPROXIMATIVES en m²
TOTAL DE LA SURFACE DU SITE	44990
SURFACES BÂTIES	
Bâtiment 1 : stockage de paille	4368
Auvent bâtiment 1	358
Bâtiment 2 : Transformation de la paille en isolant, ensachage et stockage en palette ou en vrac	2455
Bâtiment 3 : stockage matériel divers, bureaux et locaux sociaux	1541
Bâtiment 4 : stockage de paille	181,5
Tunnel entre le bâtiment 1 et 2	53
Transformateur réseau public	8
2 x Transformateurs des panneaux photovoltaïques.	16
SURFACES NON BÂTIES	
Voies de circulation existante	12780
Voie engin + raquette de retournement à l'est du bâtiment 2	886
Parking bureaux et locaux sociaux	469
BILAN DES SURFACES BATIES ET NON BÂTIES	
TOTAL DES SURFACES BÂTIES	8981
TOTAL DES SURFACES NON BÂTIES IMPERMÉABILISÉES (voies de circulation, parking, ...)	14135
TOTAL DES SURFACES NON BÂTIES et non imperméabilisées (espace vert)	21874

TABLEAU 1 : DETAILS SURFACES BATIES ET NON BATIES

1.7 - CONTEXTE REGLEMENTAIRE

CODE DE L'ENVIRONNEMENT :

- Dispositions générales relatives aux ICPE :
 - L.511-1 à L.511-2 & R.511-9 à R.511-10 du code de l'environnement.
- Installations soumises à déclaration :
 - L.512-8 à L.512-13 & R.512-47 à R.512-60 du code de l'environnement.
- Installations soumises à enregistrement :
 - L.512-7 à L.512-7-7 & R.512-46-1 à R.512-46-30 du code de l'environnement.
- Dispositions communes aux ICPE :
 - L.512-14 à L.512-20 & R.512-67 à R.512-74 du code de l'environnement.

Textes :

- **Arrêté du 29 septembre 2005** relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.
- **Arrêté du 4 octobre 2010** relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
- **Circulaire NOR DEVP1013761C du 10 mai 2010 récapitulante** les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003.

Textes spécifiques aux ICPE de l'exploitant

- ↻ **Arrêté du 22/10/18** relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du **régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2260** de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- ↻ **Arrêté du 30/09/08** relatif aux prescriptions générales applicables aux dépôts de papier et carton relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° **1530** de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

GUIDE

- ↻ Le **guide D9** relatif au dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie, permet d'évaluer le débit requis pour lutter contre un incendie - édition juin 2020.
- ↻ Le **guide D9 A**, relatif au dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction incendie, permet d'évaluer le volume d'eau extinction en cas d'incendie - édition juin 2020.

2 - VOLUME DES ACTIVITES ICPE EXISTANTES ET PROJETEES

2.1 - ACTIVITES ACTUELLEMENT SUR LE SITE

CLASSEMENT RUBRIQUE 1530 :

La dimension (LxlxH) des bottes de paille est de : **2,4 m x 1,2 m x 0,9 m, soit 2,59 m³.**

Le bâtiment 1 est utilisé pour le stockage des bottes de paille en 2 ilots de moins de 10000 m³ séparé d'au moins 10 m.

Les hauteurs des ilots sont au maximum de 6 bottes de paille, soit 7,2 m.

Dans la déclaration ICPE du 18/08/2021, le site est déclaré à la rubrique 1530-2 de la nomenclature des ICPE pour 17373 m³, dont 2080 m³ de produits finis prévus (1000 m³ dans le bâtiment 2 en palette et 1080 m³ en vrac dans des boisseaux).

Ainsi, le bâtiment 1 à la capacité de stockage actuellement d'environ 15293 m³, considérant que la travée au nord est vide pour respecter l'engagement pris dans la demande d'aménagement de texte.

La paille est actuellement stockée en attente de démarrer le process de transformation de la paille.

CLASSEMENT RUBRIQUE 2260

Dans la déclaration ICPE du 18/08/2021, le site avait été déclaré pour une puissance maximale de 490 kW de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation.

Aucune machine n'a encore été installée.

2.2 - ACTIVITES AVEC LE NOUVEAU PROJET

CLASSEMENT RUBRIQUE 2260

Depuis la déclaration ICPE du 18/08/2021 et en recherchant un nouveau fournisseur de machines, la **COOP LA TRICHERIE** a prévu d'intégrer en plus une chaîne de granulation afin de réutiliser les poussières et brins de moins de 1 mm de paille, le volume étant estimé à 2000 tonnes/an.

Ainsi, l'activité de transformation de paille en isolant, d'ensachage de l'isolant et de granulation des déchets des fines de paille aura une puissance électrique pouvant fonctionner simultanément de 1000 kW. Cette activité sera donc classée à la rubrique 2260-1-a sous le régime de l'enregistrement.

Nota : Le transformateur ayant une puissance de 1000 KVA.

Le détail du process et la puissance des machines prévues sont décrits au **chapitre 3**.

CLASSEMENT RUBRIQUE 1530

La capacité de stockage de paille dans le bâtiment 1 a été réduite à cause des contraintes de l'assureur qui ont obligé la **COOP LA TRICHERIE** à réduire les capacités de stockage en réduisant la hauteur des ilots.

La quantité de matière combustible à base de paille (isolant ensaché et vrac, et granulé de paille) devrait augmenter les capacités de stockage sur le site en 1530-2.

En effet, depuis la déclaration ICPE du 18/08/2021, il est prévu de produire des granulés à base de paille afin de réutiliser les fines de paille aspirées et produites tout au long du process.

Le procédé de transformation de paille devrait consommer à plein régime 15000 tonnes/an de paille par an.

Ainsi le volume de paille entrant sur le site et transitant lorsque le projet fonctionnera à plein régime sera de 15000 tonnes, soit 107142 m³ considérant une densité de la paille de 140 kg/m³, soit un taux de rotation du stockage de paille de 7 environ.

Ce qui permettra de produire théoriquement :

- ↪ 12000 à 12400 tonnes d'isolant.
- ↪ 2500 à 2900 tonnes de granulés.
- ↪ 100 tonnes de sous-produits et déchets divers.

La quantité maximale de granulés de paille et de produits finis à base de paille qui sera stockée dans le bâtiment 2 représentera un volume d'environ 2700 m³, qui se rajouteront à la paille stockée dans le bâtiment à la rubrique 1530-2.

CLASSEMENT RUBRIQUE 1510

Les matériaux combustibles (hors isolant ensaché et vrac déjà classé en 1530-2) composés essentiellement des emballages bois et plastique dans le bâtiment 2 seront inférieurs à 500 tonnes, environ 50 tonnes, l'établissement ne sera pas classé à la rubrique 1511.

2.3 - CONCLUSION SUR LES MODIFICATIONS DU CLASSEMENT ICPE

L'évolution du classement ICPE du site actuel avec le projet est précisé dans le tableau ci-après.

RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ICPE		CLASSEMENT ACTUEL			CLASSEMENT AVEC LE PROJET		
		N°	Régime	Critère	N°	Régime	Critère
1510	<p>Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques.</p> <p>1. Entrant dans le champ de la colonne « évaluation environnementale systématique » en application de la rubrique 39.a de l'annexe de l'article R. 122-2 du code de l'environnement(A)</p> <p>2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant :</p> <p>a) Supérieur ou égal à 900 000 m³(A)</p> <p>b) Supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000 m³(E)</p> <p>c) Supérieur ou égal à 5 000 m³ mais inférieur à 50 000 m³(DC)</p> <p>Un entrepôt est considéré comme utilisé pour le stockage de produits classés dans une unique rubrique de la nomenclature dès lors que la quantité totale d'autres matières ou produits combustibles présente dans cet entrepôt est inférieure ou égale à 500 tonnes.</p>	1510-2-c	Non classé	/	1510-2-c	Non classé	<p>Bâtiment 2 - stockage d'emballages et autres matériaux combustibles</p> <p>50 tonnes</p>
1530	<p>Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>1. Supérieure à 20 000 m³(E)</p> <p>2. Supérieure à 1 000 m³ mais inférieure ou égale à 20 000 m³(D)</p>	1530-2	D	17373 m³ demandé	1530-2	D	<p>Stockage existant dans le bâtiment 1 : 12913 m³</p> <p>+</p> <p>Stockage de produits finis dans bâtiment 2 : 2700 m³</p> <p>15613 m³</p>

RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ICPE		CLASSEMENT ACTUEL			CLASSEMENT AVEC LE PROJET		
		N°	Régime	Critère	N°	Régime	Critère
2260	Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage, décortication ou séchage par contact direct avec les gaz de combustion des substances végétales et de tous produits organiques naturels, à l'exclusion des installations dont les activités sont réalisées et classées au titre de l'une des rubriques 21xx, 22xx, 23xx, 24xx, 27xx ou 3642.	2260-1-b	DC	490 kW, déclaré le 18/08/2021	2260-1-a	E	1000 kW (voir détail chapitre 3.11)
	1. Pour les activités relevant du travail mécanique, la puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant : a) Supérieure à 500 kW.....(E) b) Supérieure à 100 kW mais inférieure ou égale à 500 kW.....(DC) 2. Pour les activités relevant du séchage par contact direct, la puissance thermique nominale de l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 20 MW (E) b) Supérieure à 1 MW mais inférieure à 20 MW(DC)						

TABLEAU 2 : EVOLUTION DU CLASSEMENT ICPE DE L'ETABLISSEMENT AVEC LE PROJET

3 - PROCÉDES DE FABRICATION DE L'ISOLANT A BASE DE PAILLE

Dans les pages suivantes, le procédé de fabrication prévu va être décrit.

Les brins de paille pour devenir un isolant doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- ↪ Longueur de brins : entre 10 et 30 mm
- ↪ Taux d'humidité < 15 %.

Le procédé de fabrication d'isolant à base de paille sera approvisionné en bottes de paille à partir d'un tapis convoyeur reliant le bâtiment 1 avec le bâtiment 2 dans un tunnel de liaison pour le protéger des intempéries d'environ 16 m de long par 3,6 m de large et 4 m de haut.

Dans le bâtiment 1, les bottes de pailles seront chargées depuis la travée en limite de propriété sur le tapis convoyeur de 10 m de long à l'aide d'un chariot élévateur télescopique équipé de fourche spécifique pour la manutention des ballots.

Le procédé de transformation de la paille peut être décomposé en plusieurs phases :

- ↪ Agréage de la paille : vérification que le taux d'humidité est < 15 %.
- ↪ Stockage dans le bâtiment 1.
- ↪ Transfert dans le bâtiment 2 via le tapis convoyeur.
- ↪ Déficelage des bottes.
- ↪ Séparation des ballots de paille en quartier.
- ↪ Démêlage de la paille, récupération des grains de blé et épierrage.
- ↪ Broyage de la paille et calibrage des brins entre 10 et 30 mm.
- ↪ Mélange et conservation de la paille broyée dans 4 tambours de 50 m³ chacun.
- ↪ Ensachage de la paille broyée ou chargement direct de camion de transport de vrac à partir des tambours de 50 m³.
- ↪ Stockage en masse des palettes de balles d'isolant.

Le transfert de la paille après le broyeur sera pneumatique grâce à l'aspiration du groupe de filtration.

En parallèle, les poussières de paille captées par le groupe de filtration à manche et les brins de moins de 10 mm seront transférées dans une presse pour produire des granulés et réduire ainsi le volume de déchets en trouvant un autre débouché aux sous-produits.

Ces granulés seront ensachés et stockés en sac sur palette filmée.

Les granulés ainsi produits pourront être utilisés soit pour faire de la litière, soit pour les incorporés dans un process biosourcé de fabrication de plastique.

Le détail des puissances électriques des nouvelles installations sont précisés au [chapitre 3.2.11](#).

Les machines permettant de réaliser les opérations de déficelage, séparation, démêlage, épierrage, broyage, tamisage, mélange, ensachage, pressage et refroidissement seront toutes implantées dans le bâtiment 2.

Le groupe d'aspiration et filtration à manche ainsi que le compresseur seront implantées à l'extérieur au nord du tunnel de liaison des 2 bâtiments.

Aucun nouveau bâtiment sera construit sur le site.

3.1 - TRANSFERT ENTRE LE BATIMENT 1 ET BATIMENT 2

Les bottes de paille seront chargées dans le bâtiment 1 avec un chariot élévateur télescopique sur le tapis convoyeur pour être transférées dans le bâtiment 2.

- ⇒ Le tapis convoyeur mesurera entre 30 m et 40 m de long.
- ⇒ La capacité de transfert sera de **20 à 25 tonnes/h.**
- ⇒ Le tapis aura une **puissance de 4 x 1,1 kW = 4,4 kW.**

3.2 - DEFICELAGE (SR 1400)

Les bottes de paille sur le convoyeur seront prises en charge par un robot déficelateur dans le bâtiment 1 juste avant de passer dans le tunnel.

Ce robot aura pour fonction de retirer les ficelles sur les ballots rectangulaires de paille de dimension maximale : 2,7 m de long, 1,2 à 1,3 m de large et de 0,7 à 1,2 m de haut.

Les caractéristiques du robot ficelateur seront :

- ⇒ 2 tapis convoyeurs d'une puissance de 2 x 1,1 = 2,2 kW.
- ⇒ 1 pont mobile de détection de la dimension de la botte de 2 x 1,5 = 3 kW.
- ⇒ 1 couteau circulaire inférieur pour couper les ficelles de 2,2 kW.
- ⇒ 1 crochet enrouleur supérieur pour enlever les ficelles coupées de 1,5 kW.
- ⇒ 1 enrouleur de ficelles de 1,5 kW.
- ⇒ Une détection automatique de positionnement de ballot.
- ⇒ Diverses sondes de fonctionnement automatique.
- ⇒ **La puissance maximale totale installée de la machine sera de 9 kW.**

3.3 - SEPARATEUR (SBO 800/450)

Les bottes de paille déficelées passeront ensuite dans un robot qui permet de séparer des quartiers du ballot. Ce robot sera implanté dans le tunnel.

Les caractéristiques du robot séparateur seront :

- ⇒ 1 vis inclinée et mobile de 1,5 kW.
- ⇒ Ridelles de protection.
- ⇒ **La puissance maximale totale installée de la machine sera de 1,5 kW.**

3.4 - DEMELAGE (SBB 1800) ET EPIERRAGE

Les bottes de paille déficelées seront ensuite prises en charge par un robot démêleur SBB1800 de ballots qui aura pour fonction de couper la paille.

Puis un robot râteau SS600 aura pour fonction de détasser la paille et obtenir un mélange homogène de brins de paille. Ce robot permettra également de tamiser la paille pour en retirer les grains de blé grâce à une grille de 8 mm.

Lors de la reprise pneumatique de la paille, les pierres et les autres objets lourds pouvant se retrouver dans les ballots et se retrouvant sous le flux d'air d'aspiration seront récupérés par gravité dans le piège à cailloux.

Les caractéristiques du robot démêleur SBB1800 seront :

- ⇒ **Capacité de 12 t/heure de paille.**
- ⇒ 2 vis de démêlage équipés de couteaux de 11 kW chacune.
- ⇒ Contre planche de coupes pour évacuer les objets solides par gravité.
- ⇒ Auge de tamisage de 8 mm.
- ⇒ Double vis de transport de paille de 400 mm équipée de 2 moteurs de 5,5 kW, soit 11 kW.

- ⇒ Vis de transport de cailloux de 1,1 kW
- ⇒ **La puissance totale de la machine sera de 34,1 kW.**

Les caractéristiques du robot râteau SS600 seront :

- ⇒ Démêleur complémentaire.
- ⇒ **La puissance totale de la machine sera de 3 kW.**

⇒ **Soit une puissance totale cumulée des 2 machines de 37,1 kW.**

3.5 - BROYAGE (LSM 1300/1000)

En sortie des robots démêleur et ratisseur de ballots, la paille sera transférée dans le broyeur LSM à marteaux pour réduire la taille des brins selon les critères d'acceptabilité pour l'isolant (calibrage entre 10 et 30 mm de long).

Le broyeur sera équipé de grilles dimensionnées pour calibrer les morceaux de paille compris entre 10 et 30 mm de longueur et écarter les brins de moins de 10 mm.

Les brins de moins de 10 mm seront transférés dans la trémie d'approvisionnement de la presse à granulé.

Les caractéristiques de la machine de broyage à marteaux seront :

- ⇒ Moteur d'une puissance de 315 kW.
- ⇒ 6 grilles de tamisage / séparation.
- ⇒ **Système de détection et d'extinction d'étincelle équipé d'une station de pompage et d'injection d'eau alimenté par un réservoir.**
- ⇒ **Capacité de 12 t/h.**
- ⇒ **Niveau de bruit maximum : 88 dBA à 1 m de la machine.**
- ⇒ **La puissance totale de la machine sera de 315 kW.**



PHOTO 2 : MODELE DU BROYEUR QUI SERA INSTALLE ET DES GRILLES DE CALIBRAGE

3.6 - MELANGE

Afin d'une part d'homogénéiser la paille broyée et aspirer les poussières et résidus du broyage, et d'autre part stocker en attente de chargement de camion vrac ou d'approvisionnement de l'ensacheuse, la paille broyée sera stockée dans 4 mélangeuses LM50 d'une capacité chacune de 50 m³.

Les caractéristiques des mélangeuses seront :

- ⇒ 3 moteurs d'une puissance de 5,5 kW chacun, soit 16,5 kW/mélangeuse.
- ⇒ **La puissance totale des 4 mélangeuses sera de 66 kW.**

3.7 - ENSACHAGE ISOLANT PAILLE (HDB 800 R) ET PALETISATION (PCF 450)

Afin d'ensacher l'isolant à base de paille ainsi obtenu, un robot permettra de presser la paille pour la mettre en balle de 94 litres / 18 kg et charger et filmer les balles sur une palette. Les palettes seront ensuite reprises avec un charriot élévateur pour être stockées en attente d'expédition en masse.

Les caractéristiques de l'ensacheuse seront :

- ↻ Presse : puissance de 100 kW.
- ↻ Palétiseur : puissance de 10 kW.
- ↻ Bandeloreuse : puissance de 6 kW.
- ↻ La puissance totale de la machine sera de 116 kW.



PHOTO 3 : MODELE DU PALETISSEUR DE BALLE D'ISOLANT QUI SERA IMPLANTE

3.8 - PRESSAGE / REFROIDISSEMENT GRANULES DE PAILLE

Toutes les poussières et fines de pailles (< 10 mm) aspirées ou récupérées tout au long du process seront reprises pour être transférées dans la presse à granulés. Les granulés seront ensuite refroidis avant transfert vers une trémie alimentant la chaîne d'ensachage de granulé.

Les caractéristiques de la presse et de son refroidisseur seront :

- ⇒ **Capacité de 2 t/H.**
- ⇒ Produits finis : litière en granulé de 6 mm de diamètre d'une densité de 500 à 600 kg/m³.
- ⇒ Trémie tampon de 5 m³.
- ⇒ **1 presse à granuler entraînée par un moteur de la presse de 132 kW.**

- ⇒ 1 transporteur à vis de 2,2 kW.
- ⇒ 1 vis de mélange permettant d'injecter un liquide par tuyère de 7,5 kW.
- ⇒ 1 système de dosage d'eau de 10 à 100 l/h à une pression de 3 à 10 bars.
- ⇒ Système d'aspiration des buées.
- ⇒ 1 transporteur à fond rond pour le transport des granulés vers le refroidisseur de 4 kW.
- ⇒ 1 refroidisseur d'une surface de 2 m².
- ⇒ 1 filtre de surface filtrante de 23 m² pour dépoussiérer l'air à décolmatage automatique.
- ⇒ Ventilateur radial de 3360 m³/h pour transporter l'air du refroidisseur et rejeter la chaleur de 5,5 kW.
- ⇒ 1 tamis vibrant de 1,1 kW.
- ⇒ 1 transporteur de granulé.
- ⇒ 1 vis pour collecter les fines de 2,2 kW.
- ⇒ Système d'avertissement et d'extinction des étincelles avec réservoir et pompe de surpression
- ⇒ **La puissance totale installée de la machine sera de la machine sera d'environ 160 kW.**

3.9 - STOCKAGE OU ENSACHAGE DES GRANULES DE PAILLE

Les granulés à base de paille en sortie du refroidisseur seront transférés ensuite par un élévateur soit dans une benne à l'extérieur, soit dans une trémie permettant de charger des bigbag positionnés dessous.

L'ensacheuse devrait être équipée de convoyeur de transport.

Pour fonctionner, l'ensacheuse aura une puissance installée de **10 kW**.

3.10 - AUTRES INSTALLATIONS

COMPRESSEUR :

Afin de faire fonctionner l'ensemble du process et les automatismes, un compresseur à vis (KAERSER SK22T) de 11 KW sera installé à l'extérieur au nord du tunnel.

Le niveau sonore de ce compresseur est de 66 dBA.

Modèle	Pression de service	Débit ¹⁾	Pression de service maxi	Puissance nominale moteur	Puissance absorbée sèche frigorifique	Capacité du réservoir	Point de rosée sous pression	Dimensions l x P x H	Raccordement au réseau d'air comprimé	Niveau de pression acoustique ²⁾	Poids
	bar	m ³ /min	bar	kW	kW	l	°C	mm		dB(A)	kg

Version T avec sèche frigorifique intégré (frigorigène R-134a)

SK 22 T	7,5	2,00	8	11	0,41	-	+3	750 x 1240 x 1260	G 1	66	387
	10	1,68	11								
	13	1,32	15								
SK 25 T	7,5	2,50	8	15	0,41	-	+3	750 x 1240 x 1260	G 1	67	395
	10	2,11	11								
	13	1,72	15								

TABLEAU 3 : CARACTERISTIQUES DU COMPRESSEUR A VIS (KAERSER SK22T)

GROUPE ASPIRATION / FILTRATION :

Pour aspirer les poussières de paille et transférer par air pneumatique la paille dans le procédé, un groupe de filtration à manche sera installé.

Les caractéristiques du groupe de filtration SFH160 seront :

- ↪ Puissance du moteur d'aspiration : 55 kW.
- ↪ Débit d'air de 8000 m³/H.
- ↪ Surface filtrante : 54 m² avec nettoyage / décolmatage automatique à air comprimé.
- ↪ Emission de poussières : 50 mg/m³ maximum.
- ↪ Ventilateur d'appoint de 11 kW.
- ↪ Event d'explosion orientés vers une direction ou personne ne peut être présent.
- ↪ Ecluses d'étanchéité rotative CS500 pour l'évacuation des issues de paille et poussières pour une puissance totale de 2.2 kW.
- ↪ **Soit une puissance totale de 68,2 kW.**

EQUIPMENTS DE MANUTENTION / TRANSFERT

Pour transporter les autres produits et déchets tout au long de la chaîne de production le process comprendra :

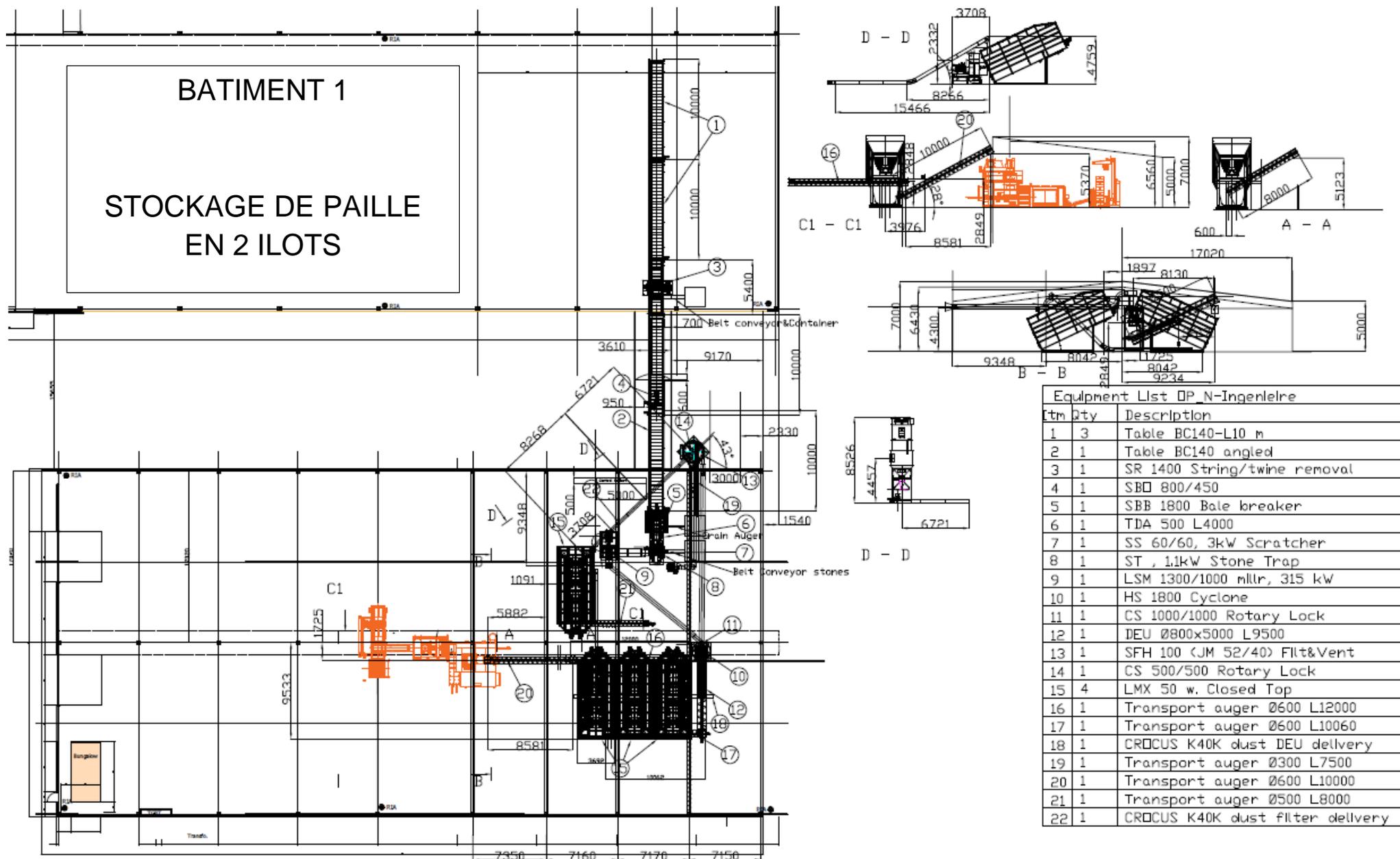
- ↪ Une auge de transport de grain de blé de 1,1 kW
- ↪ 4 vis de transport de matières broyées sèches de 4 kW, soit 16 kW.
- ↪ Une vis de transport de fines poussières de 6,25 kW.
- ↪ Un convoyeur d'évacuation des ficelles de 2,2 kW.
- ↪ Un convoyeur d'évacuation des pierres de 2,2 kW.
- ↪ Une vis sans fin pour alimenter la presse avec les poussières du filtre de 4,4 kW.
- ↪ Un cyclone avec une écluse rotative de 5,5 kW
- ↪ **Soit une puissance totale de 37,65 kW.**

3.11 - BILAN DES MACHINES POUR LE FONCTIONNEMENT DU PROCÉDE

Le tableau ci-dessous récapitule les puissances électriques des équipements pris en compte pour le classement ICPE et prévus d'être installés. La **puissance totale maximale fonctionnant simultanément avec le projet sera de 1000kW.**

EQUIPEMENTS	PUISSANCE ELECTRIQUE EN KW	REPERE SUR LE PLAN
Robot déficeleur	9	3
Robot séparateur de quartiers	2	4
Robot démêleur, ratisseur, tamiseur et épierreur	37	5
Robot broyeur	315	9
Mélangeuses (4x)	66	15
Robot ensacheur et palettisation	116	
Presse et refroidisseur	340	
Ensachage des granulés de paille	10	
Groupe aspiration / transport pneumatique et filtration	68	13 et 14
Transfert des produits, des sous-produits et des déchets	37	1, 2, 6 à 8, 10 à 12, 16 à 22
TOTAL PUISSANCE PREVUE	1000	/

TABLEAU 4 : PUISSANCE ELECTRIQUES DES NOUVELLES MACHINES POUR LA PRODUCTION D'ISOLANT



PLAN 6 : PLAN DU PROCESS RELIANT LES BATIMENTS 1 ET 2 ET INSTALLATIONS IMPLANTEES DANS LE BATIMENT 2

4 - DESCRIPTIONS DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET FUTURES

4.1 - IMPLANTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Les ICPE doivent respecter des distances d'implantation pour prévenir les tiers des risques. Le site sera classé dans 2 rubriques ICPE.

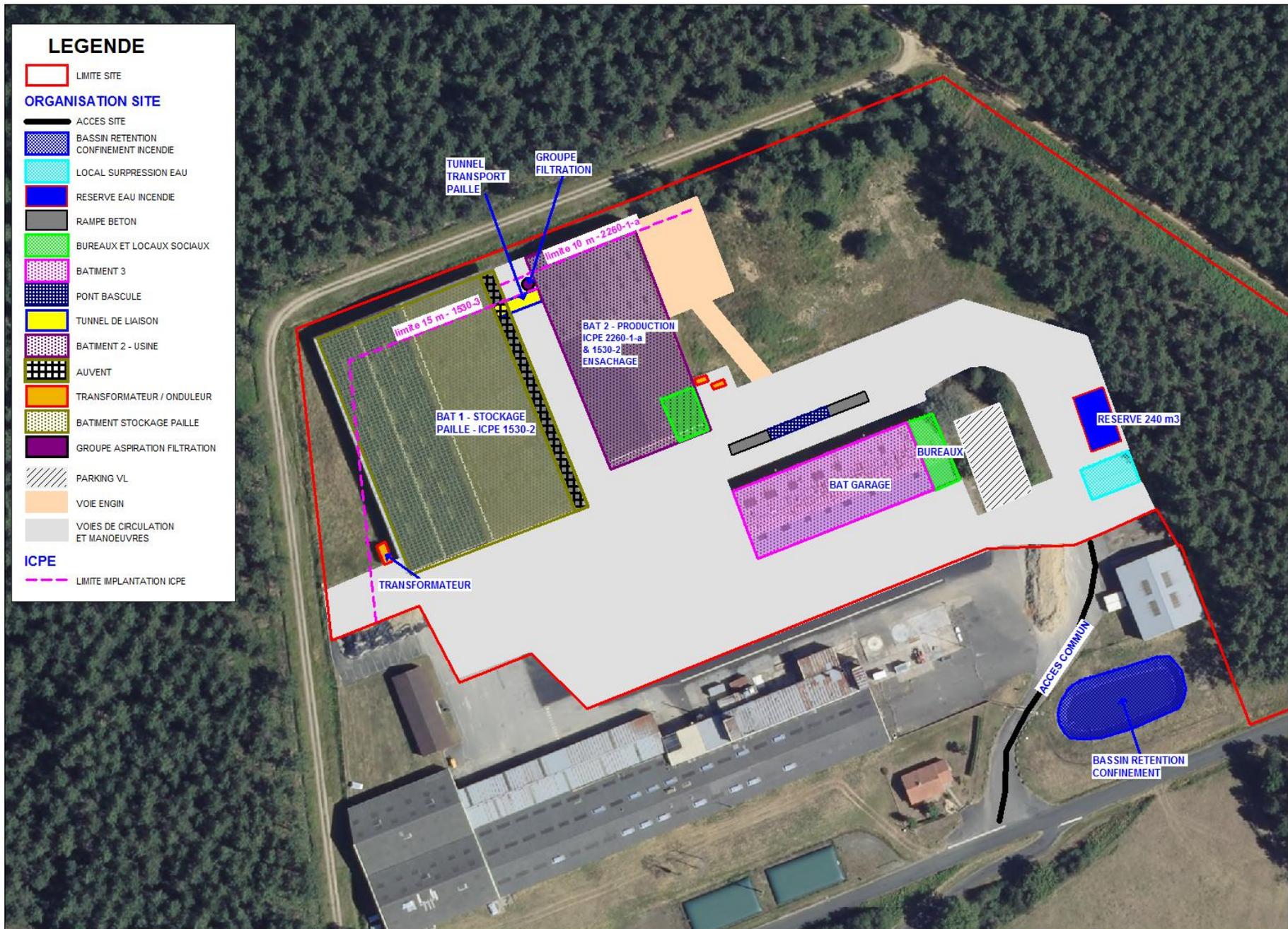
Le bilan de conformité des distances à respecter pour l'implantation des installations est réalisé dans le tableau ci-après.

Le plan en page suivante permet de visualiser ces distances limites et le position actuelle et future des ICPE.

ICPE	DESIGNATION	DISTANCES IMPLANTATION A RESPECTER	BILAN DE CONFORMITE
2260-1-a	Production d'isolant à base de paille : Broyage, criblage, ensachage, granulation, mélange, des substances végétales et de tous produits organiques naturels.	<p>L'installation est implantée à une distance minimale de 10 mètres des limites de l'établissement.</p> <p>L'installation ne se situe pas au-dessus ou en dessous de locaux habités ou occupés par des tiers.</p>	<p>Demande d'aménagement en ANNEXE 9.</p> <p>Le bâtiment de production est situé à 5 m des limites de propriétés.</p> <p>Une demande d'aménagement de texte avait été réalisée avec la déclaration ICPE du 18/08/2021 en justifiant l'absence de risque pour les tiers avec une étude de dangers simplifiée.</p> <p>Les machines du process seront implantées à plus de 10 m de la façade nord, éloignant ainsi le process de plus de 15 m des limites de propriété. De plus, il est prévu comme précisé en ANNEXE 12, la mise en place de rideaux d'eau à la demande du SDIS 86.</p> <p>Il n'y a aucun tiers sur le site à moins de 60 m (bureaux du bâtiment 3) et il n'y a aucun étage ou sous-sol dans le bâtiment 2.</p>

			Renouvellement de la demande d'aménagement en ANNEXE 9.
1530-2	Stockage de paille et de produits finis à base de paille.	<p>Les limites du stockage sont implantées à une distance de l'enceinte de l'établissement d'au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 mètres pour les installations d'un volume supérieur à 10 000 m³. - 10 mètres pour les installations d'un volume inférieur à 10 000 m³. <p>L'installation ne se situe pas au-dessus ou en dessous de locaux habités ou occupés par des tiers.</p>	<p>Demande d'aménagement en ANNEXE 9.</p> <p>Le bâtiment 1 de stockage de paille classé en 1530-2 est situé à environ 5 m de la limite de propriété au lieu de 15 m préconisé lorsque le stockage est supérieur à 10000 m³.</p> <p>Une demande d'aménagement de texte avait été réalisée avec la déclaration ICPE du 18/08/2021 en justifiant l'absence de risque pour les tiers avec une étude de dangers simplifiée.</p> <p>Dans l'aménagement du stockage et comme précisé au chapitre 4.1, il est interdit de stocker de la paille dans la dernière travée au nord du bâtiment, ce qui permet d'éloigner le stockage de paille de 15 m des limites de propriété. Cette dernière alvéole est utilisée pour la manutention des ballots.</p> <p>De plus, il est prévu comme précisé en ANNEXE 12 la mise en place de rideaux d'eau à la demande du SDIS 86.</p> <p>Renouvellement de la demande d'aménagement en ANNEXE 9.</p>

TABLEAU 5 : BILAN DE CONFORMITE DE L'IMPLANTATION DES ICPE



PLAN 7 : PLAN DE SITUATION DES ICPE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE PROPRIETE

4.2 - CARACTERISTIQUES DES BATIMENTS ET AMENAGEMENT

Dans le présent chapitre sont décrits les caractéristiques des bâtiments existant du site dont ceux qui seront utilisés pour le stockage de paille, pour installer le procédé de transformation de la paille en isolant et pour alimenter les réseaux d'eaux en cas d'incendie (poteau, RIA, rideaux d'eau).

4.2.1 - BATIMENT 1 - STOCKAGE DE PAILLE

Les principales caractéristiques du bâtiment 1 sont :

- ↗ Dimension : 79,2 m x 55,15 m, soit environ 4368 m².
- ↗ Hauteur intérieure : 8,75 m sous faitage (7,8 m sous poutre) / 5,70 m sous sablière (5,06 m sous poutre).
- ↗ 8 travées de 9,95 m.
- ↗ Structure porteuse = poteau en béton de 0,4 x 0,4, REI 120
- ↗ Charpente bois en lamellée collée, R 60
- ↗ Toiture : bac acier BROOF (t3) + Panneaux photovoltaïques versant ouest.
- ↗ Façade : bardage acier simple peau.
- ↗ Sol : enrobé
- ↗ Installations électriques : Eclairage IP5X + photovoltaïques.
- ↗ Désenfumage : la façade à l'Est est ouverte en partie haute.

Le versant ouest de la toiture est recouvert de panneaux photovoltaïques comme précisé en **ANNEXE 17** exploités par la société MEIGNIEN. Le versant à l'est devrait être équipé également de panneaux photovoltaïques avec le projet.

Afin d'éviter le dépôt de paille et poussières sur les pannes du bardage et sur les chemins de câble, des filets anti poussières ont été posés.



PHOTO 4 : VUES DE L'INTERIEUR DU BATIMENT 1



PHOTO 5 : MODALITES DE STOCKAGE DE LA PAILLE EN BOTTE SUR LE SITE



PHOTO 6 : FILETS ANTIPOUSSIERES SUR TOUTES LES FACADES INTERIEURES + TRAVEE DU COTE DE LA LIMITE DE PROPRIETE VIDE DE TOUT STOCKAGE.

CONTRAINTE REGLEMENTAIRE DES ILOTS :

Selon l'arrêté du 30/09/2008 - Article 5.1 (Stockage en îlots), les stockages sous forme d'îlots doivent respecter les prescriptions règlementaires suivantes :

Les produits conditionnés en masse forment des îlots limités de la façon suivante :

1° Volume maximal des îlots : 10 000 m³ ;

2° Distance entre deux îlots : 10 mètres minimum.

(Cette distance peut être inférieure lorsque le dépôt est équipé d'un système d'extinction automatique ou lorsque les deux îlots sont séparés par une paroi présentant les propriétés EI 120 surplombant le plus haut des deux îlots d'au moins deux mètres et débordant, au sol, la base de chacun des îlots d'au moins deux mètres)

3° Hauteur maximale de stockage : 8 mètres sauf en cas de mise en place de système d'extinction automatique ;

4° Une distance minimale de 1 mètre est maintenue entre le sommet des îlots et la base de la toiture ou le plafond ou de tout système de chauffage pour les dépôts couverts.

Nota : L'assureur de la **COOP LA TRICHERIE**, exige que l'écart entre la paille et la toiture soit de 2 m au lieu de 1 m règlementaire.

ORGANISATION PREVUE POUR LE STOCKAGE :

Le bâtiment 1 est utilisé pour le stockage des bottes de paille en 2 îlots de moins de 10000 m³ séparés d'au moins 10 m.

La dimension (LxlxH) des bottes de paille est de : **2,4 m x 1,2 m x 0,9 m, soit 2,59 m³.**

La densité de la paille est de 140 kg/m³.

La hauteur des ilots variera entre 3,6 m (4 bottes) et 6,3 m (7 bottes), soit une hauteur moyenne de 4,95 m de haut (5,5 bottes).

La dimension des ilots est de :

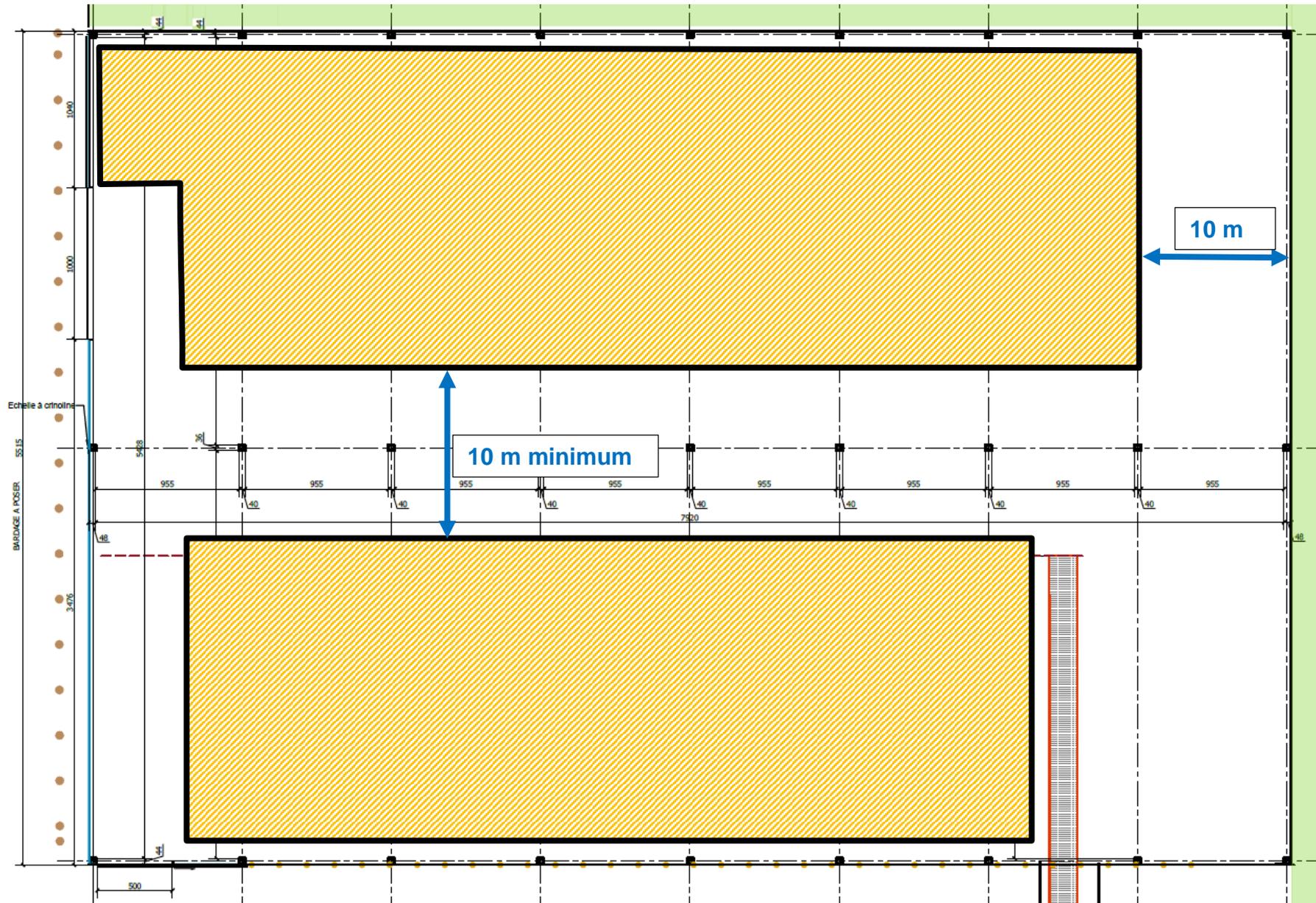
- ↪ **Ilot 1 : environ 2709 bottes, soit environ 7016 m³.**
 - **Longueur : Entre 69,6 et 62,4 m** (entre 29 et 26 rangées dans le sens de la longueur des bottes)
 - **Largeur : 21,6 m** (18 rangées dans le sens de la largeur des bottes)
 - **Hauteur : moyenne de 4,95 m de haut (5,5 bottes).**

- ↪ **Ilot 2 : environ 2277 bottes, soit environ 5897 m³.**
 - **Longueur : 55,2 m** (23 rangées dans le sens de la longueur des bottes)
 - **Largeur : 21,6 m** (18 rangées dans le sens de la largeur des bottes)
 - **Hauteur : moyenne de 4,95 m de haut (5,5 bottes).**

Au total, la capacité de stockage total du bâtiment est de 12913 m³ de bottes de paille, soit 1808 tonnes.

BILAN DE CONFORMITE :

- ↪ **Les ilots seront positionnés à plus de 10 m de la façade nord, soit à plus de 15 m de la limite de propriété.**
- ↪ **Les 2 ilots seront séparés dans le bâtiment par une distance de 10 m.**
- ↪ **La hauteur maximale des ilots sera inférieure de 2 m avec la toiture et dans tous les cas inférieurs à 8 m de haut (maxi 6,3 m).**
- ↪ **Ainsi le stockage de paille sera conforme à l'article 5.1 de l'annexe 1 de l'arrêté du 30/09/2008.**



PLAN 8 : ORGANISATION DU BATIMENT 1 ET POSITIONNEMENT DES 2 ILOTS DE PAILLE

4.2.2 - BATIMENT 2 - USINE DE PRODUCTION ET STOCKAGE PRODUITS FINIS

Le bâtiment 2 sera utilisé pour la transformation de la paille, la production de granulé à base de paille avec les fines et l'ensachage et le stockage des produits finis.

Toutes les machines du procédé de transformation décrites au **chapitre 3** seront implantées dans le bâtiment. La zone des machines sera isolée dans le bâtiment avec des cloisons acoustiques afin de réduire le niveau de bruit dans l'environnement et pour le personnel dans le bâtiment.



L'isolant à base de paille sera soit stocké en vrac dans les 4 tambours des mélangeuses de 50 m³ dans le bâtiment, soit stocké en sac plastique de 94 litres.

Les sacs plastiques seront filmés par lot à priori de 28 par palette pour une hauteur maximale de 2,5 m.

Les granulés de paille seront stockés en sac de 600 kg à 1 tonne de granulés.

PHOTO 7 : EXEMPLE DE PALETTE FILMEE DE SAC D'ISOLANT

Les déchets du process seront stockés en conteneur palettisable pour les ficelles, les pierres et objets divers.

Dans le bâtiment 2 on retrouvera également un bureau d'exploitation et un laboratoire (voir plan en page suivante).

Le laboratoire aura pour mission de réaliser des analyses et des essais sur la paille et les produits isolant obtenus pour la certification de leur qualité :

- ↪ Granulométrie.
- ↪ Masse volumique.
- ↪ Conductivité thermique.
- ↪ Inflammabilité.

Les principales caractéristiques du bâtiment 2 sont :

- ↪ Dimension : 72,33 m x 33,94 soit environ 2455 m²
- ↪ Hauteur intérieure : 7,58 sous faitage (6,43 sous poutre) / 5,50 m sous sablière (4,45 sous poutre).
- ↪ 9 travées de 7,98 m.
- ↪ Structure porteuse = poteau en béton de 0,4 x 0,4, REI 120.
- ↪ Charpente bois en lamellée collée, R 60.
- ↪ Toiture : bac acier BROOF (t3) + Panneaux photovoltaïques sur les 2 versants.
- ↪ Façade : bardage acier
- ↪ Sol : béton.
- ↪ Installations électriques : Eclairage IP5X, procédé de fabrication et ensachage IP5X minimum.



PHOTO 8 : TUNNEL RELIANT LES BATIMENTS 1 ET 2 IMPLANTE A 15 m DES LIMITES DE PROPRIETE



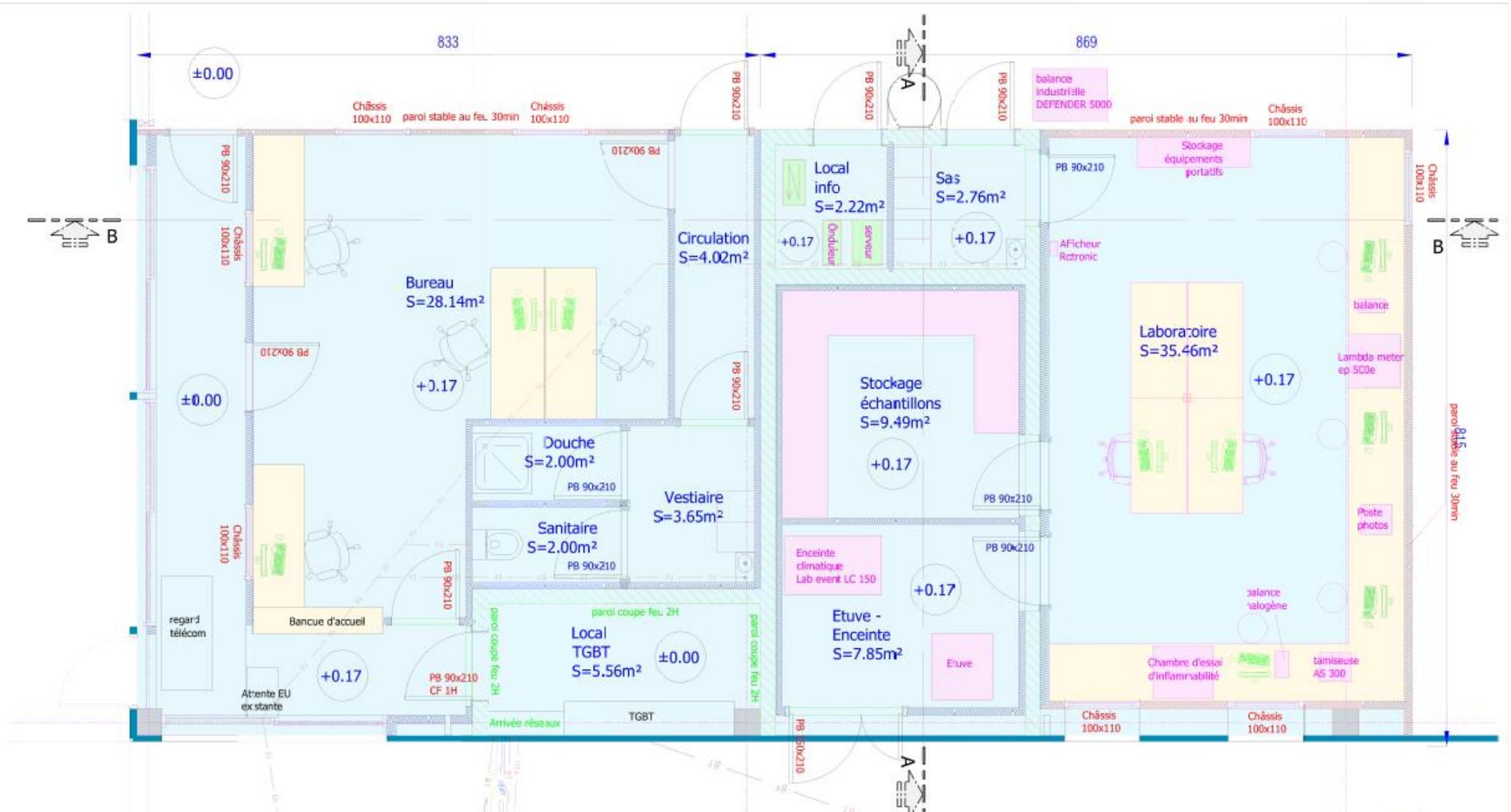
PHOTO 9 : ZONE DESTINEE A RECEVOIR LES INSTALLATIONS DE TRANSFORMATION DE LA PAILLE AVEC VUE SUR L'ACCES AU TUNNEL ET L'ACCES POMPIER PREVUS DANS LA TRAVEE NORD



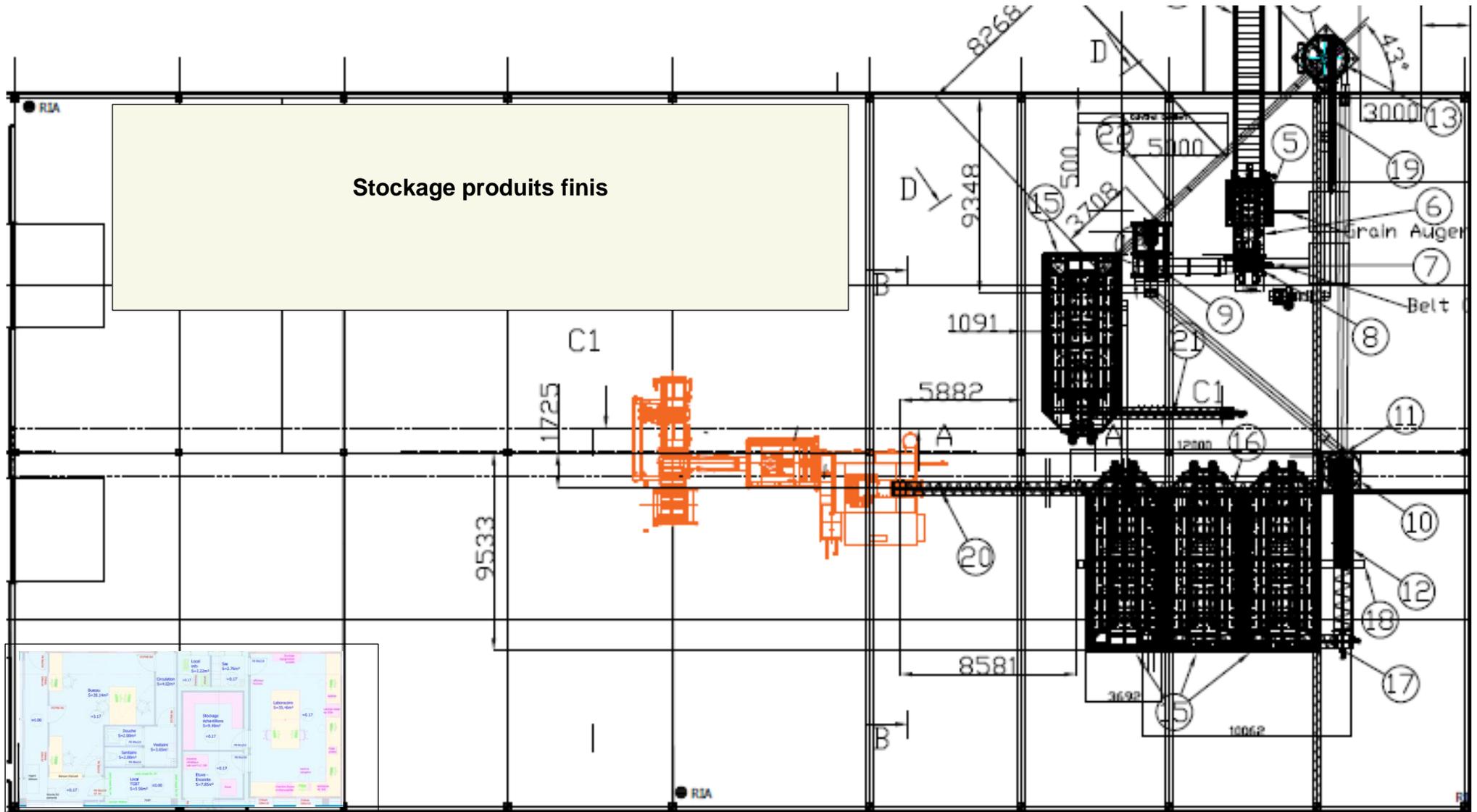
PHOTO 10 : ZONE D'IMPLANTATION DU BUREAU D'EXPLOITATION ET DU LABORATOIRE



PHOTO 11 : DISPOSITIF DE DESENFUMAGE INSTALLE DANS LE BATIMENT 2 ET ECRANS DE CANTONNEMENT EN COURS D'INSTALLATION



PLAN 9 : PLAN DU BUREAU ET DU LABORATOIRE PREVUS



PLAN 10 : BATIMENT 2 : IMPLANTATION DU PROCESS DE TRANSFORMATION DE LA PAILLE EN ISOLANT, DU STOCKAGE DE PRODUITS FINIS, DU BUREAU D'EXPLOITATION ET DU LABORATOIRE

Equipment List OP_N-Ingenleire		
Itm	Qty	Description
1	3	Table BC140-L10 m
2	1	Table BC140 angled
3	1	SR 1400 String/twine removal
4	1	SBD 800/450
5	1	SBB 1800 Bale breaker
6	1	TDA 500 L4000
7	1	SS 60/60, 3kW Scratcher
8	1	ST , 1.1kW Stone Trap
9	1	LSM 1300/1000 millr, 315 kW
10	1	HS 1800 Cyclone
11	1	CS 1000/1000 Rotary Lock
12	1	DEU Ø800x5000 L9500
13	1	SFH 100 (JM 52/40) Filt&Vent
14	1	CS 500/500 Rotary Lock
15	4	LMX 50 w. Closed Top
16	1	Transport auger Ø600 L12000
17	1	Transport auger Ø600 L10060
18	1	CROCUS K40K dust DEU delivery
19	1	Transport auger Ø300 L7500
20	1	Transport auger Ø600 L10000
21	1	Transport auger Ø500 L8000
22	1	CROCUS K40K dust filter delivery

PLAN 11 : DESIGNATION DES EQUIPEMENTS SUR LE PLAN DU PROCESS

ESSAIS D'INFLAMMABILITE DU LABORATOIRE :

Dans le laboratoire, les essais d'inflammabilité et de réaction au feu selon la norme ISO 11925-2 (2010) seront réalisés dans un four spécifique alimenté par une bouteille de gaz de 13 kg de propane et raccordé à un tuyau d'évacuation des fumées de combustion vers l'extérieur.

L'essai se fera en mettant un échantillon de paille en position verticale sur un support porte-échantillon en U. Il sera exposé à l'action directe d'une flamme de 20 mm de hauteur pendant 15 ou 30 secondes à l'intérieur de la cabine.



PHOTO 12 : EQUIPEMENT POUR REALISER LES ESSAIS D'INFLAMMABILITE

L'évacuation des fumées se fera par un conduit de 150 mm montée selon les règles de l'art. La notice technique du matériels et conditions de réalisation des essais est joint en **annexe 5.3**.

4.2.3 - BATIMENT 3 - STOCKAGE DIVERS + BUREAUX + LOCAUX SOCIAUX

Le bâtiment 3 est utilisé pour le stockage de matériels divers et le stationnement de véhicule et matériel.

On retrouvera dans ce bâtiment les bureaux et les locaux sociaux après la remise en état de ces derniers. Les locaux administratifs comprennent un étage.

Les principales caractéristiques du bâtiment 3 sont :

- ↪ Dimension : 22 m x 68 m, soit environ 1496 m² dont bureaux et locaux sociaux de 6,4 x 22 m = 140,8 m² au sol
- ↪ Hauteur intérieure : 7,4 m sous faitage / 6,15 m sous sablière.
- ↪ Structure porteuse = poteau en métal REI 15
- ↪ Charpente métallique : R 15
- ↪ Toiture : bac acier BROOF (t3).
- ↪ Murs coupe-feu 2H entre l'atelier et les bureaux et locaux sociaux
- ↪ Façade : bardage acier simple peau.
- ↪ Sol : béton avec des poutre métallique.
- ↪ Désenfumage : OUI



PHOTO 13 : BATIMENT 3 - HANGAR DE STOCKAGE

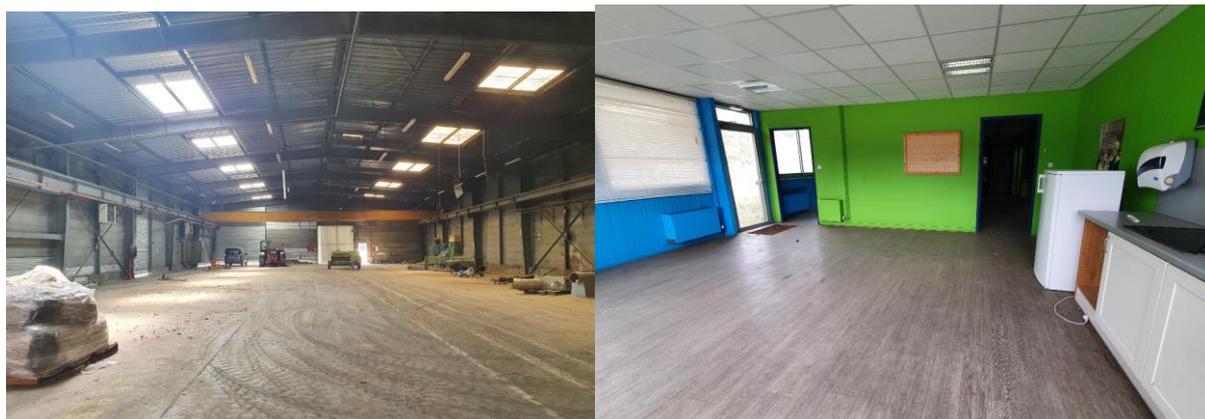


PHOTO 14 : BATIMENT 3 - HANGAR DE STOCKAGE DIVERS ET GARAGE, BUREAUX ET LOCAUX SOCIAUX

4.2.4- BATIMENT 4

Le bâtiment 4 contient tout le dispositif d'alimentation en eau des réseaux d'incendie et les systèmes de commande du réseau d'alimentation du poteau d'incendie, des RIA et des rideaux d'eau à partir de la réserve d'eau de 240 m³.

La mise en pression du réseau pour le poteau d'incendie est réalisée grâce à une pompe de service couplée à une pompe de secours. Les pompes ont un débit variable prévu entre 30 et 81 m³/h et permettent d'obtenir un débit au poteau d'incendie de 66,6 m³ à 1,5 bar suivant la fiche d'essai / contrôle du 06/07/2021 (voir fiche en [ANNEXE 12](#)).

La mise en pression du réseau des RIA et/ou des rideaux d'eau est réalisée également grâce à une pompe de service couplée à une pompe de secours. Les pompes ont un débit variable prévu entre 15 et 42 m³/h.

Par sécurité chaque réseau est donc équipé d'une pompe de secours, et en cas de défaillance de la pompe de service, l'automate mettrait automatiquement en fonction la pompe de secours.



PHOTO 15 : DOUBLE SYSTEME DE POMPES POUR ALIMENTER LE RESEAU D'INCENDIE

Ce bâtiment est également approvisionné en eau pour remplir ou compléter la réserve d'eau incendie en cas de besoin. Ce qui peut permettre en cours d'utilisation de l'eau de la réserve suite à un incendie de remplir la réserve d'eau.

Les principales caractéristiques du bâtiment 4 sont :

- ↗ Dimension : 16,4 m x 10,4 m, soit environ 170,6 m²
- ↗ Hauteur intérieure : 6,56 m sous faitage / 5,95 m sous sablière.
- ↗ Structure porteuse = poteau en métal REI 15
- ↗ Charpente métallique, R 15
- ↗ Toiture : bac acier BROOF (t3).
- ↗ Façade : bardage acier simple peau.
- ↗ Sol : béton.
- ↗ Désenfumage : aucun



PHOTO 16 : BATIMENT 4 - LOCAL TECHNIQUE D'ALIMENTATION EN EAU EN CAS D'INCENDIE ET RESERVE D'EAU DE 240 m³ ALIMENTANT LE POTEAU INCENDIE DU SITE, LES RIA ET LES RIDEAUX D'EAU

Dans ce bâtiment, il sera implanté une plateforme technique afin de faire des essais d'insufflation de paille dans des caissons en bois et faire des essais de tassement de l'isolant à base de paille.

Il n'y aura aucun stock d'isolant à base de paille dans ce bâtiment excepté le volume nécessaire aux essais.

4.3 - AUTRES INSTALLATIONS SUR LE SITE

4.3.1 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le site est actuellement équipé d'une centrale de production photovoltaïques sur la toiture Ouest du bâtiment 1 d'une surface d'environ 2000 m² et d'une puissance crête de 246,6 kWc. Cette centrale est exploitée par la société SAS MEIGNIEN INDUSTRIE qui est propriétaire du versant Ouest (2244 m² - Volume 1.1 parcelle AB15) des installations photovoltaïques (panneaux, rails et bacs supports + câbles) de la toiture du bâtiment 1 et du local de transformation situé au sud-ouest du bâtiment 1 (parcelle 16).

L'énergie produite est convertie en courant alternatif pour pouvoir la réinjecter dans le réseau public dans un local de transformation de 15 m² propriété également de la société SAS MEIGNIEN INDUSTRIE - parcelle AB16.

L'installation à fait l'objet d'un acte notarié et d'un bail se terminant le 08/03/2031, elle est assurée par le propriétaire qui doit en assurer l'entretien.



PHOTO 17 : INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EXISTANTES

4.3.2 - PONT A BASCULE ET POTEAU INCENDIE

Pour peser les camions de livraison de la paille ou les remorques des tracteurs un pont à bascule de 50 tonnes a été installé au nord du bâtiment 3.

Un poteau incendie a été implanté au nord-est du bâtiment 3. Il est alimenté par les pompes de surpression du bâtiment 4.



PHOTO 18 : POTEAU D'INCENDIE ET PONT A BASCULE

4.4 - BASSIN DE RETENTION DES EAUX EN CAS D'INCENDIE

Toutes les eaux de pluies des 2 sites exploités, la partie nord par la **COOP LA TRICHERIE** et la partie sud l'entreprise voisine SOETHIC, se rejettent dans un bassin de rétention de 1400 m³ permettant de vérifier la qualité du premier flot avant rejet dans le milieu naturel.

Les eaux de voiries d'une partie des voiries communes sont traitées avant rejet par un séparateur d'hydrocarbures de classe 1 avant rejet dans le bassin de rétention.

Le bassin de rétention et le séparateur d'hydrocarbures appartiennent à SOETHIC et leur mise à disposition, les charges d'entretien, de maintenance et de réparation sont régies par une convention en cours d'élaboration.

En cas d'incendie sur un des sites, une vanne à guillotine permet de fermer la sortie du bassin et de confiner les eaux d'incendie. Le volume de confinement du bassin est d'environ 1400 m³.



PHOTO 19 : BASSIN DE CONFINEMENT DES EAUX D'INCENDIE COMMUN DU SITE, ACCES ET VANNE D'OBTURATION DU BASSIN EN CAS D'INCENDIE

4.5 - RECAPITULATIF DES PRODUITS DANGEREUX SUR LE SITE ET PLAN DE STOCKAGE

La liste des produits dangereux présents sur le site et les conditions de stockage sont précisées dans le tableau ci-après.

Le plan en page suivante permet de situer ces produits sur le site

LOCAL - LIEU	PRODUITS DANGEREUX	ASPECT / QUANTITE MAXIMALE	RETENTION EN m³	VENTILATION
Bâtiment 4	GNR	Liquide - 3 m ³	3 m ³ - Cuve double peau	Naturelle basse et haute
Bâtiment 2 - zone de maintenance	Produits de maintenance divers pour la chaîne de production	Gazeux, liquide et pâteux - 100 kg	0,1 m ³	Naturelle

TABLEAU 6 : BILAN DES PRODUITS DANGEREUX SUR LE SITE

Le plan en page suivante permet de situer les produits dangereux sur le site.

4.6 - TRAVAUX PREVUS SUR LE SITE DANS LE CADRE DU PROJET

Les travaux prévus d'être réalisés pour la mise en service du projet sont :

- ↪ Construction du bureau d'accueil et d'exploitation et du laboratoire.
- ↪ Pose des RIA dans les bâtiments 1 et 2 et installation d'une détection d'incendie.
- ↪ Pose de rideaux d'eau au nord des bâtiments 1 et 2.
- ↪ Réalisation d'une voie engins de 7 m de large avec une raquette de retournement de 30 x 22 m à l'est du bâtiment 2 et modification de la clôture du site.
- ↪ Réalisation d'un accès avec des portes au bout des bâtiments 1 et 2 à partir de la voie engins.
- ↪ Pose du process de transformation, de granulation et d'ensachage.
- ↪ Pose des racks de stockage pour le matériel et pièces détachées du process.
- ↪ Installations de panneaux photovoltaïques sur le versant est de la toiture du bâtiment 1, sur les 2 versants du bâtiment 2 et sur le versant sud du bâtiment 3, et installation des locaux techniques de transformation de l'énergie - l'**ANNEXE 17** permet de préciser les travaux prévus et de justifier de la conformité des installations.
- ↪ Plantation d'arbres dans la parcelle d'espace naturelle au nord du site selon les recommandations de l'ONF.

Avec le projet et à la lumière de l'élaboration du dossier ICPE, il est prévu d'autres petits travaux supplémentaires. Tous les travaux prévus et points importants pour la sécurité et la protection de l'environnement lors de l'élaboration du dossier sont récapitulés en **ANNEXE 20**.



PLAN 12 : STOCKAGE DES PRODUITS DANGEREUX

5 - BILAN DES CONSEQUENCES DU PROJET

5.1 - MODIFICATION DU CLASSEMENT ICPE

La conséquence du projet serait :

- ⇒ **Passage au régime de l'enregistrement ICPE du site en 2260-1-a.**
- ⇒ **Réduction de la capacité de stockage à la rubrique 1530-2.**

5.2 - CONSOMMATION D'EAU, DE GAZ ET D'ELECTRICITE

EAU

- ↪ **La consommation d'eau du site avec le projet est estimée à 220 m³/an qui seront prélevés sur le réseau d'adduction d'eau.**
- ↪ L'**annexe 14** détaille la nature et les caractéristiques de ces consommations d'eau.
- ↪ **Il n'est pas prévu de réaliser un forage sur le site.**

ELECTRICITE CONSOMMEE

- ↪ L'augmentation de la puissance consommée par rapport à l'existant sera de 740 kW/H.
- ↪ Le temps de fonctionnement peut être estimée à 12H/jour à plein régime et pendant 245 jours/an.
- ↪ **Soit une augmentation de la consommation électrique de 2175,2 MW/an.**

ELECTRICITE PRODUITE

- ↪ **La production photovoltaïque produite dispose d'une puissance crête d'environ 246 KWc.**
- ↪ **Avec l'augmentation de la surface de panneaux photovoltaïques, la capacité de production devrait passer à 1500 KWc (voir ANNEXE 17).**

5.3 - REJETS ACQUEUX

L'**annexe 14** détaille la nature et les caractéristiques de ces rejets.

Eaux usées :

- ↪ Un ANC a été installé pour raccorder les sanitaires du bureau d'exploitation et du laboratoire.
- ↪ Les bureaux et locaux sociaux existant au bout du bâtiment 3 sont raccordés à un ANC datant de la construction du bâtiment. Ces installations sont actuellement hors service. En cas de remise en service, un diagnostic de l'ANC sera réalisé et il sera remplacé si besoin.
- ↪ Il n'y a aucun rejet d'eaux usées en dehors du site, les eaux usées sont toutes traitées sur le site avant infiltration.

Eaux pluviales :

- ↪ La majorité des eaux pluviales du site sont canalisées et se rejettent dans le bassin de rétention du site afin de vérifier l'absence de traces de pollution lors des premiers flots de pluie.

- ↪ En sortie du bassin de rétention, les eaux de pluie s'écoulent dans le fossé longeant le site avant de traverser la chaussée et aller se rejeter dans un fossé de l'autre côté de la route.
- ↪ Une partie des eaux de voiries sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures.

Eaux industrielles :

- ↪ Le seul rejet aqueux (récupération de la vapeur au niveau du refroidisseur) sera récupéré dans une cuve de 1 m³. Ces rejets aqueux, qui ne devraient pas contenir de substances dangereuses seront éliminés après refroidissement par vidange dans l'assainissement non collectif des nouveaux sanitaires au nord-est du site.

REJETS ATMOSPHERIQUES

Avec le nouveau procédé, plusieurs rejets atmosphériques canalisés et filtrés seront créés. La synthèse de ces rejets atmosphériques est réalisée dans le tableau ci-après.

L'**ANNEXE 15** détaille ces points de rejets et fait le bilan de conformité de la hauteur des rejets et des concentrations attendus.

POINT DE REJETS	ETAPE DU PROCESS	EQUIPEMENTS	NATURES DES REJETS	TYPE DE REJET
1	Broyage	Groupe de filtration à filtre à manche	Poussières de paille	Canalisé extérieur- 8000 m ³ /h
	Mélange			
	Ensachage			
	Transport pneumatique de la paille			
2	Presse à granulé + - refroidissement	Groupe de filtration à filtre à manche	Poussières de paille+ vapeurs d'eau	Canalisé extérieur - 3360 m ³ /h
3	Essais de combustibilité	Cabine d'inflammabilité laboratoire /	Fumées de combustion de paille (poussières, CO ₂ , CO, SO ₂)	Canalisé extérieur

TABLEAU 7 : NOUVEAUX POINTS DE REJETS ATMOSPHERIQUES AVEC LE PROJET

DECHETS

- ↪ L'**ANNEXE 16** détaille tous les déchets produits actuellement sur le site par les installations et les nouveaux déchets qui seront produits ainsi que l'augmentation des volumes prévus.
- ↪ **Le process ne génèrera aucun déchet dangereux directement et spécifiques.**
- ↪ **Les débuts et fin de lots seront recyclés en cours de process.**
- ↪ **Les fines de paille de la filtration et les brins de paille de moins de 10 mm de long seront recyclées en granulé de paille.**
- ↪ **Les grains de céréales seront remis en silo.**
- ↪ Les nouveaux déchets ou les déchets qui vont augmenter seront :

- Les poussières de paille de nettoyage des nouvelles installations et des espaces de circulation qui ne peuvent pas être granulés.
- Les ficelles usagées des bottes de paille.
- Les emballages papiers, cartons, plastique et bois.
- Les objets lourds (pierre, métal, bois) provenant de l'épierrage.
- Les déchets dangereux provenant de la maintenance des installations et provenant du fonctionnement du compresseur (huile).

BRUIT

Le fonctionnement du procédé de transformation de la paille, la granulation et toutes les manutentions seront des sources d'une augmentation des nuisances sonores. Le niveau sonore du broyeur de paille, équipement le plus bruyant, devrait être de 88 dBA à 1 m.

Les parois englobant la zone des machines seront traitées acoustiquement grâce à des cloisons isolantes à base de paille et des bardages assurant le piège des sons., ce qui devrait réduire le bruit à l'extérieur.

Les sources de bruit extérieur, le compresseur (66 dBA) et le groupe de filtration (70 dBA) seront implantées au nord du tunnel de communication entre les 2 bâtiments. Ces équipements seront choisis en fonction de leur niveau sonore et équipés si possible de silencieux.

Afin de réduire le niveau sonore du groupe de filtration, un écran / mur acoustique sera implantée devant l'installation.

Une mesure de contrôle des niveaux sonores sera programmée après la mise en service de l'installation.

VIBRATION

Les nouvelles installations et activités ne seront pas la source de vibrations dans l'environnement.

Les véhicules de transport peuvent générer des vibrations lors du passage des véhicules. Les équipements du process seront susceptibles de générer des vibrations, ils seront montés sur silentbloc.

L'éloignement des installations et des activités des limites de propriété et des tiers font que les vibrations résiduelles ne peuvent être la source de nuisance.